
Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Jura 2020

Table des matières

1	Introduction	6
2	Aperçu.....	7
2.1	Infractions selon la loi.....	7
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	7
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	8
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	9
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	9
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	10
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	11
2.3	Infractions selon la répartition géographique	12
2.3.1	Code pénal (CP)	12
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district	12
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	13
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	13
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	14
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	15
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district	15
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	16
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	16
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	17
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	18
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district.....	18
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	19
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	19
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	20
2.4	Prévenus selon la loi	21
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	21
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	21
2.4.2.1	Code pénal (CP)	21
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	22
2.4.2.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	22
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	23
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	24
2.4.4.1	Code pénal (CP)	24
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	24
2.4.4.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	25
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	26
2.4.5.1	Code pénal (CP)	26
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	26
2.4.5.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	27
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	27

3	Partie détaillée.....	28
3.1	Infractions de violence.....	28
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	28
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	29
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	30
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	30
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	30
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	31
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives => Graphique impossible	31
3.1.4.2	Lésions corporelles graves => Graphique non pertinent	31
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	32
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	33
3.2	Violences domestiques.....	34
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	34
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	35
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	36
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	37
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	37
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	37
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	38
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	39
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	39
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	40
3.5	Brigandage.....	41
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	41
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	41
3.6	Vol.....	42
3.6.1	Répartition selon le type de vol	42
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	42
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	43
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé	43
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	44
3.7	Vol de véhicule.....	45
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	45
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	45
3.8	Dommmages à la propriété.....	46
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	46
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	46

3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	47
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	47
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	48
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	49
3.9.3.1	Consommation par substances	49
3.9.3.2	Trafic par substances	50
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	50
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	50
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	51
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	51
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	52
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	53
3.10	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	54
3.10.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction.....	54
3.10.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions.....	55
4	Évolution	56
4.1	Tableaux	56
4.1.1	Infractions selon la loi	56
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	57
4.1.3	Code pénal: infractions par district	58
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	59
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	60
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	60
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	61
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	62
4.1.9	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district	63
4.1.10	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	64
4.1.11	Infractions de violence	65
4.1.12	Infractions de violence domestique	66
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	67
4.2	Graphiques	68
4.2.1	Infractions selon la loi	68
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	69
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	69
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	70
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	70
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	71
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins	72
5.1	Événements cantonaux	72

6	Glossaire méthodologique.....	73
6.1	Introduction.....	73
6.2	Définitions	73
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	73
6.2.2	L'infraction.....	73
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	73
6.2.4	La personne lésée	73
6.2.5	La population résidante permanente	73
6.2.6	Etat des communes	74
6.3	Principes d'exploitation des données	74
6.3.1	Statistique de sortie	74
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	74
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	74
6.4	Chiffres clés	74
6.4.1	Chiffres absolus	74
6.4.2	Chiffres relatifs.....	74
6.4.3	Graphiques	75
7	Index des tableaux.....	76
8	Index des figures.....	77

1 Introduction

Un commentaire de 1 à 2 pages est prévu comme introduction aux données de la publication annuelle. Celui-ci met en évidence les chiffres les plus importants de l'année écoulée, résume les points principaux permanents et indique l'évolution constatée.

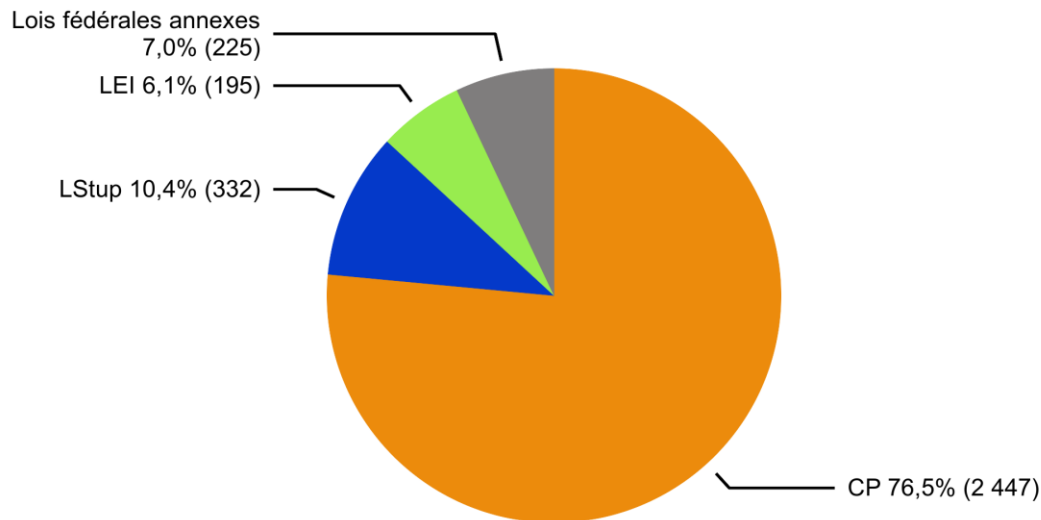
L'OFS rédigera le commentaire pour la diffusion nationale, tandis que les commentaires pour les statistiques annuelles cantonales seront effectués par les cantons concernés.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 225 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2020. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2019		2020		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Code pénal (CP)	2 270	44,8%	2 447	44,1%	8%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	429	99,3%	332	98,5%	-23%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	236	100,0%	195	100,0%	-17%
Autres lois fédérales annexes	137	94,9%	225	97,8%	64%

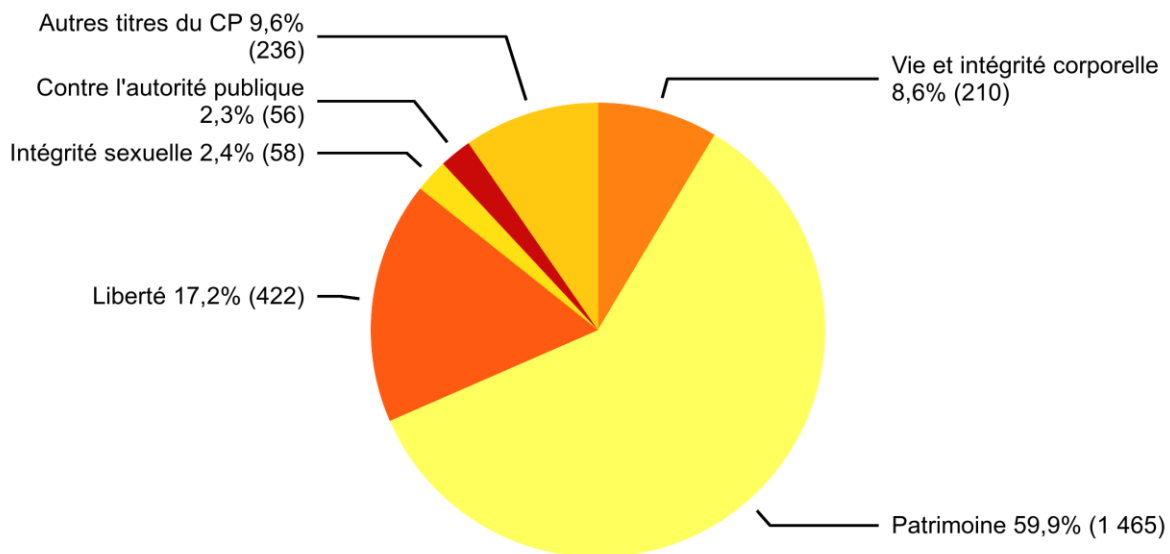
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

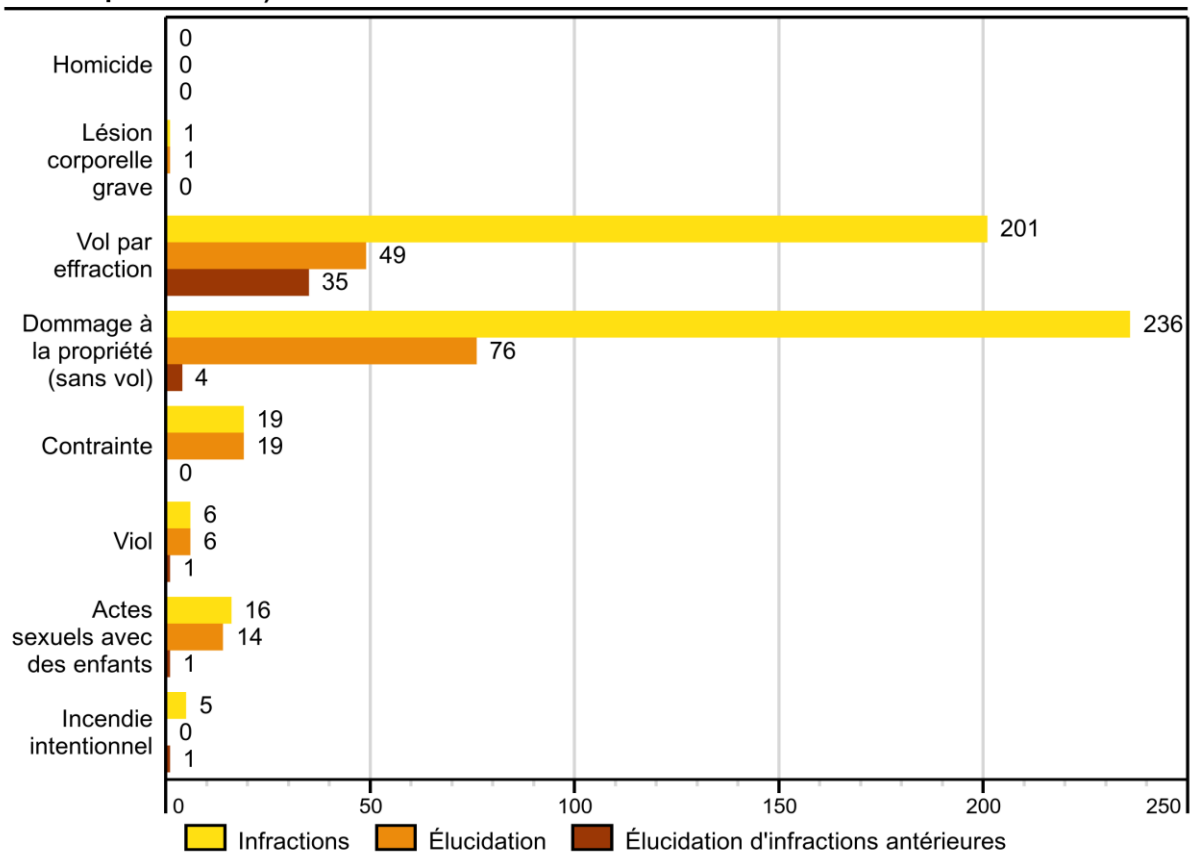
	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général du Code pénal	2 270	44,8%	2 447	44,1%	8%
Total vie et intégrité corporelle	158	92,4%	210	94,8%	33%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	100,0%	0	–	-100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	48	89,6%	76	94,7%	58%
Total patrimoine	1 436	29,0%	1 465	25,8%	2%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	588	29,8%	599	24,9%	2%
dont vol par effraction	185	38,9%	201	24,4%	9%
dont vol à l'arrachée	3	0,0%	4	50,0%	33%
Vol de véhicule (Art. 139)	221	5,9%	195	16,9%	-12%
Brigandage (Art. 140)	4	100,0%	9	66,7%	125%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	232	31,0%	236	32,2%	2%
Escroquerie (Art. 146)	92	29,3%	128	19,5%	39%
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	37,5%	8	25,0%	0%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	0	–	1	100,0%	–
Total honneur, domaine secret ou privé	185	90,8%	174	93,1%	-6%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	50	88,0%	52	94,2%	4%
Total liberté	369	50,9%	422	46,0%	14%
Menaces (Art. 180)	82	91,5%	86	89,5%	5%
Contrainte (Art. 181)	11	100,0%	19	100,0%	73%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	–	0	–	0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	0	–	2	50,0%	–
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	17	82,4%	27	92,6%	59%
Total intégrité sexuelle	43	69,8%	58	86,2%	35%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	7	85,7%	16	87,5%	129%
Viol (Art. 190)	5	80,0%	6	100,0%	20%
Exhibitionnisme (Art. 194)	4	0,0%	3	100,0%	-25%
Pornographie (Art. 197)	14	78,6%	17	82,4%	21%
Total danger collectif	24	83,3%	22	45,5%	-8%
Incendie intentionnel (Art. 221)	8	62,5%	5	0,0%	-38%
Total autorité publique	19	100,0%	56	96,4%	195%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	13	100,0%	14	92,9%	8%
Total administration de la justice	4	75,0%	6	83,3%	50%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	2	50,0%	1	0,0%	-50%
Autres infractions du Code pénal	32	84,4%	34	76,5%	6%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

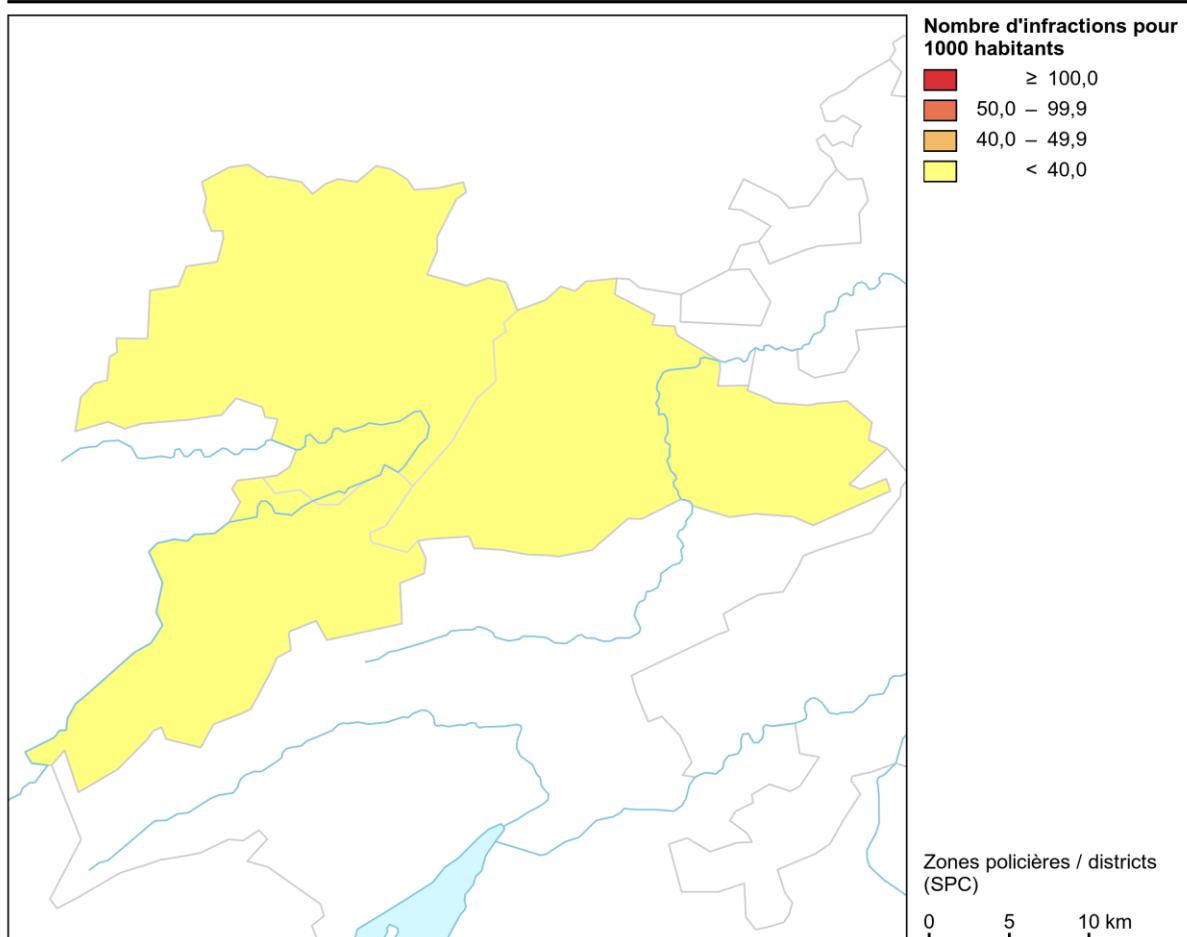
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

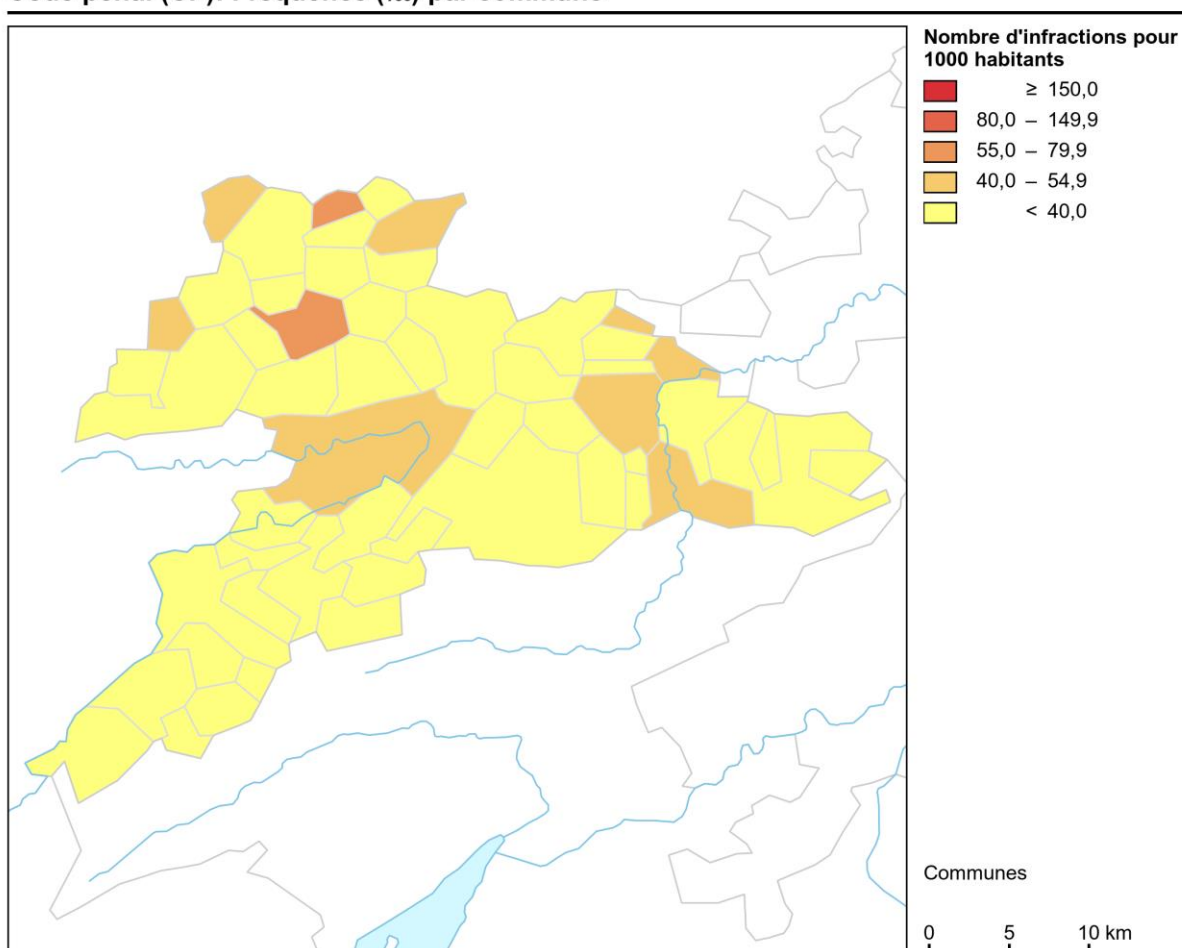
	2019			2020			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	1 269	38 590	32,9	1 333	38 739	34,4	5%
Porrentruy	721	24 440	29,5	895	24 398	36,7	24%
Les Franches-Montagnes	280	10 389	27,0	219	10 447	21,0	-22%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2019			2020			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	723	12 682	57,0	627	12 566	49,9	-13%
Haute-Sorne	172	6 987	24,6	241	7 071	34,1	40%
Porrentruy	288	6 678	43,1	386	6 563	58,8	34%
Courrendlin	87	3 519	24,7	144	3 552	40,5	66%
Courroux	75	3 314	22,6	79	3 298	24,0	5%
Val Terbi	47	3 202	14,7	88	3 205	27,5	87%
Courtételle	70	2 612	26,8	47	2 653	17,7	-33%
Saignelégier	113	2 609	43,3	76	2 632	28,9	-33%
Courgenay	45	2 331	19,3	37	2 379	15,6	-18%
Alle	38	1 850	20,5	51	1 902	26,8	34%
Le Noirmont	59	1 847	31,9	38	1 883	20,2	-36%
Fontenais	28	1 685	16,6	22	1 696	13,0	-21%
Les Breuleux	38	1 526	24,9	22	1 533	14,4	-42%
Develier	14	1 354	10,3	21	1 381	15,2	50%
Clos du Doubs	39	1 286	30,3	58	1 263	45,9	49%
Basse-Allaine	22	1 230	17,9	45	1 238	36,3	105%
Les Bois	41	1 241	33,0	31	1 232	25,2	-24%
Boncourt	64	1 225	52,2	63	1 217	51,8	-2%
La Baroche	18	1 162	15,5	37	1 142	32,4	106%
Haute-Ajoie	26	1 095	23,7	30	1 085	27,6	15%
Cornol	15	1 010	14,9	30	1 043	28,8	100%
Boécourt	10	914	10,9	15	925	16,2	50%
Courtedoux	7	765	9,2	7	772	9,1	0%
Coeuve	9	734	12,3	15	721	20,8	67%
Rossemaison	16	637	25,1	7	674	10,4	-56%
Lajoux (JU)	2	673	3,0	5	672	7,4	150%
Bonfol	30	666	45,0	31	652	47,5	3%
Bure	22	659	33,4	17	648	26,2	-23%
Montfaucon	4	603	6,6	8	583	13,7	100%
Vendlincourt	13	540	24,1	17	559	30,4	31%
Mervelier	8	500	16,0	6	523	11,5	-25%
Les Genevez (JU)	6	502	12,0	12	504	23,8	100%
Muriaux	5	502	10,0	14	494	28,3	180%
Châtillon (JU)	0	481	0,0	7	483	14,5	-
Courchapoix	13	426	30,5	16	437	36,6	23%
Movelier	7	422	16,6	6	434	13,8	-14%
Soyhières	11	433	25,4	18	431	41,8	64%
Grandfontaine	27	395	68,4	7	388	18,0	-74%
Pleigne	5	356	14,0	0	352	0,0	-100%
Fahy	17	350	48,6	15	349	43,0	-12%
Autres communes	36	2 416	-	51	2 449	-	42%

© OFS, Neuchâtel 2021

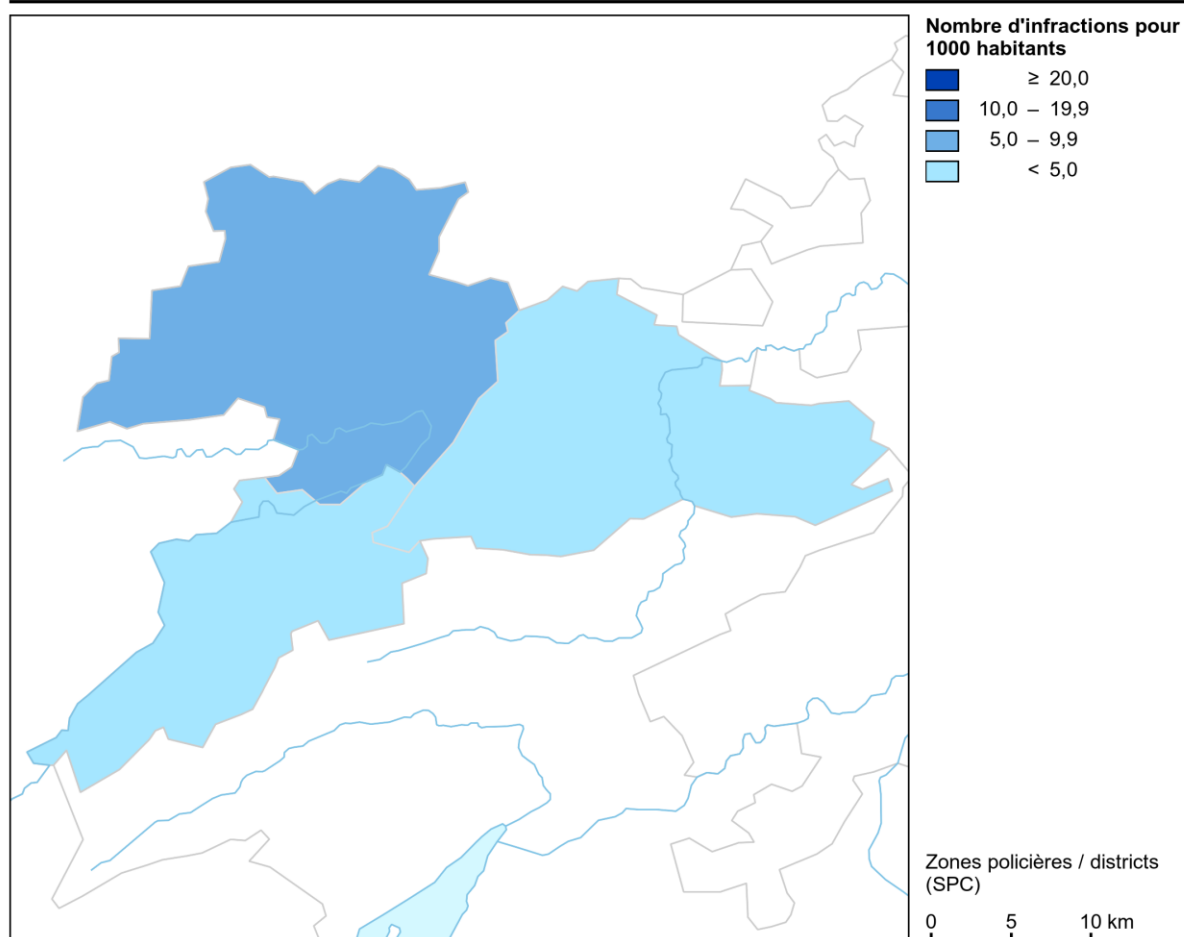
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

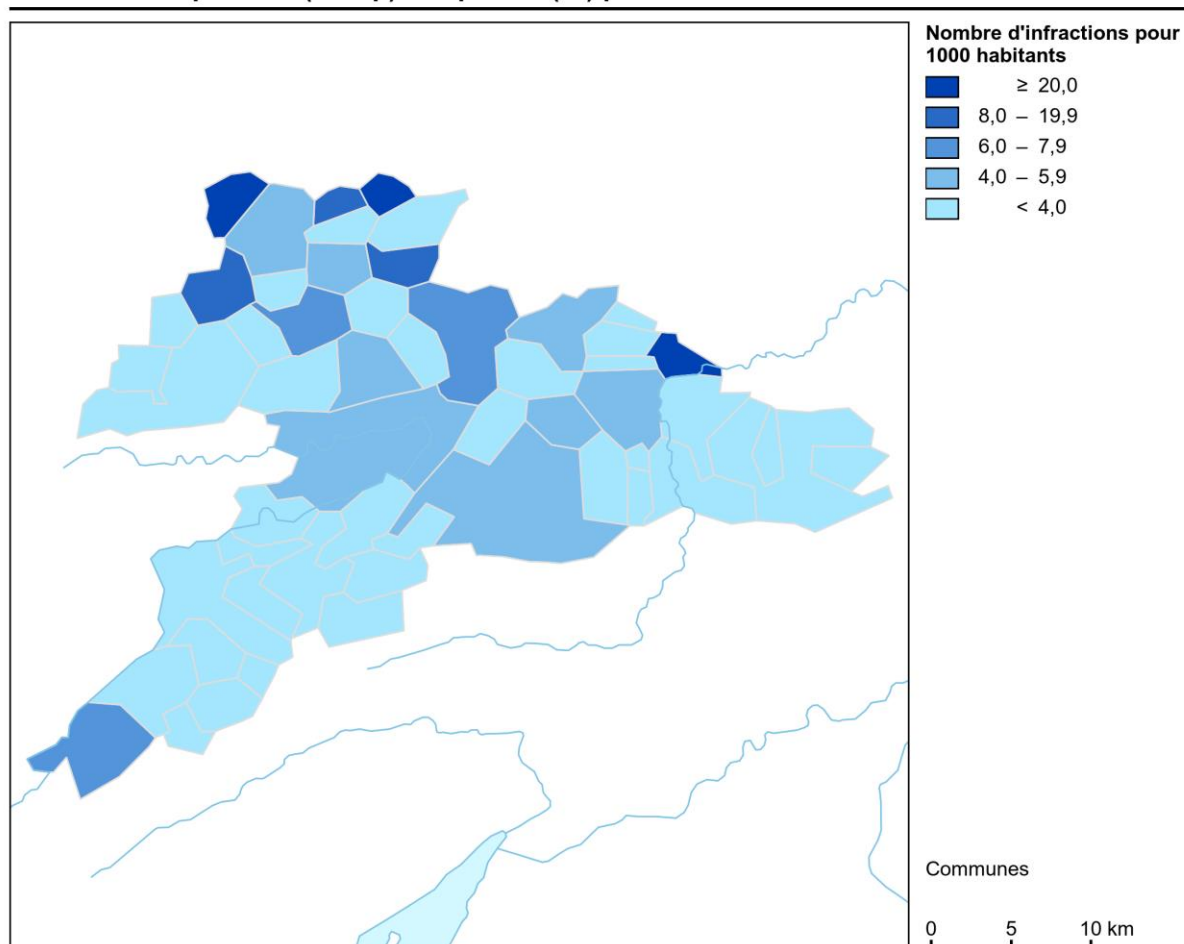
	2019			2020			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	175	38 590	4,5	162	38 739	4,2	-7%
Porrentruy	235	24 440	9,6	152	24 398	6,2	-35%
Les Franches-Montagnes	19	10 389	1,8	18	10 447	1,7	-5%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2019			2020			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	120	12 682	9,5	70	12 566	5,6	-42%
Haute-Sorne	24	6 987	3,4	37	7 071	5,2	54%
Porrentruy	99	6 678	14,8	48	6 563	7,3	-52%
Courrendlin	11	3 519	3,1	8	3 552	2,3	-27%
Courroux	2	3 314	0,6	13	3 298	3,9	550%
Val Terbi	2	3 202	0,6	7	3 205	2,2	250%
Courtételle	6	2 612	2,3	6	2 653	2,3	0%
Saignelégier	6	2 609	2,3	5	2 632	1,9	-17%
Courgenay	10	2 331	4,3	10	2 379	4,2	0%
Alle	3	1 850	1,6	2	1 902	1,1	-33%
Le Noirmont	6	1 847	3,2	4	1 883	2,1	-33%
Fontenais	4	1 685	2,4	5	1 696	2,9	25%
Les Breuleux	5	1 526	3,3	0	1 533	0,0	-100%
Develier	0	1 354	0,0	6	1 381	4,3	-
Clos du Doubs	9	1 286	7,0	7	1 263	5,5	-22%
Basse-Allaine	5	1 230	4,1	6	1 238	4,8	20%
Les Bois	2	1 241	1,6	8	1 232	6,5	300%
Boncourt	80	1 225	65,3	43	1 217	35,3	-46%
La Baroche	1	1 162	0,9	7	1 142	6,1	600%
Haute-Ajoie	7	1 095	6,4	0	1 085	0,0	-100%
Cornol	0	1 010	0,0	0	1 043	0,0	0%
Boécourt	0	914	0,0	0	925	0,0	0%
Courtedoux	0	765	0,0	0	772	0,0	0%
Coeuve	0	734	0,0	3	721	4,2	-
Rossemaison	0	637	0,0	0	674	0,0	0%
Lajoux (JU)	0	673	0,0	1	672	1,5	-
Bonfol	0	666	0,0	1	652	1,5	-
Bure	7	659	10,6	10	648	15,4	43%
Montfaucon	0	603	0,0	0	583	0,0	0%
Vendlincourt	0	540	0,0	5	559	8,9	-
Mervelier	0	500	0,0	1	523	1,9	-
Les Genevez (JU)	0	502	0,0	0	504	0,0	0%
Muriaux	0	502	0,0	0	494	0,0	0%
Châtillon (JU)	0	481	0,0	0	483	0,0	0%
Courchapoix	0	426	0,0	0	437	0,0	0%
Movelier	3	422	7,1	1	434	2,3	-67%
Soyhières	6	433	13,9	10	431	23,2	67%
Grandfontaine	0	395	0,0	0	388	0,0	0%
Pleigne	1	356	2,8	2	352	5,7	100%
Fahy	7	350	20,0	0	349	0,0	-100%
Autres communes	3	2 416	-	6	2 449	-	100%

© OFS, Neuchâtel 2021

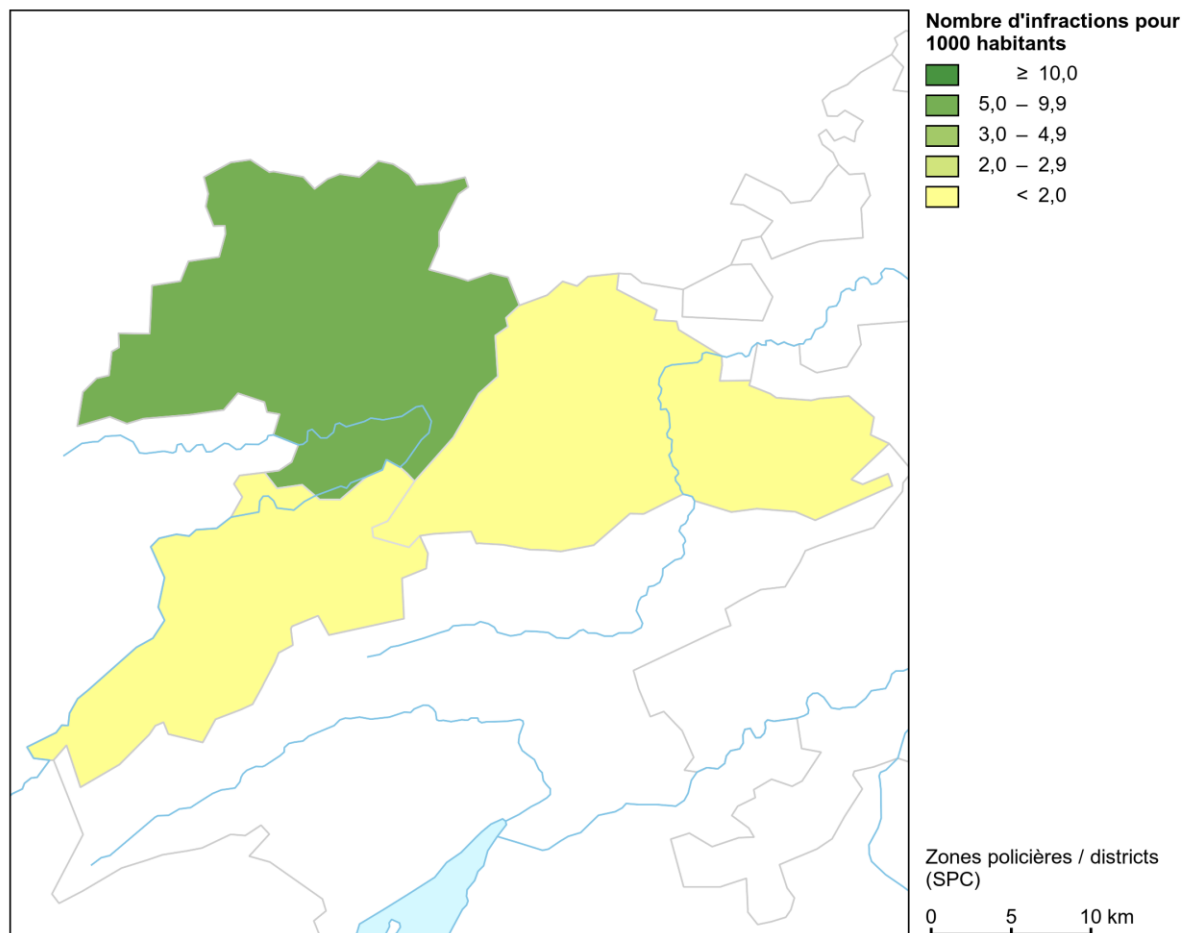
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 *Fréquence (‰) par district*

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 8: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par district

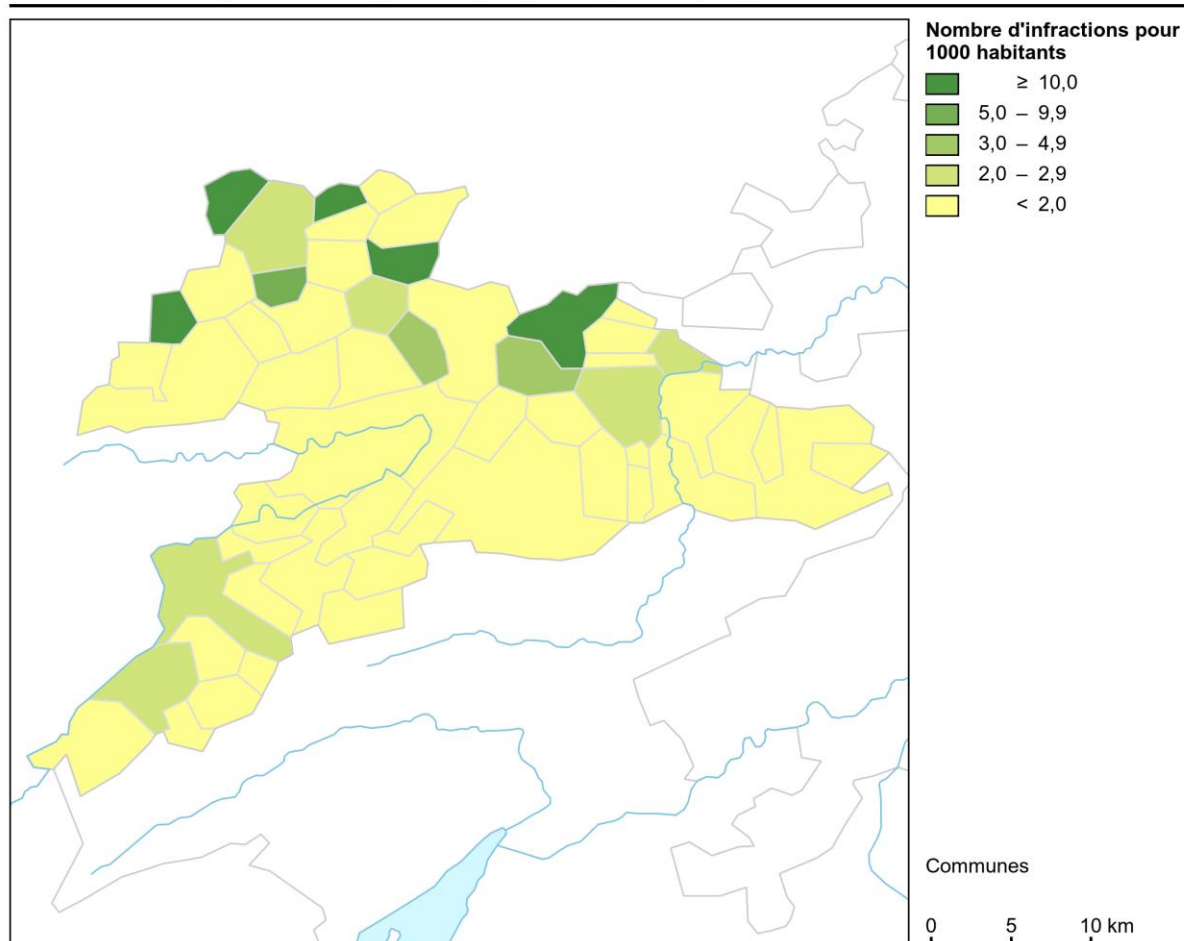
	2019			2020			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	77	38 590	2,0	56	38 739	1,4	-27%
Porrentruy	145	24 440	5,9	126	24 398	5,2	-13%
Les Franches-Montagnes	14	10 389	1,3	13	10 447	1,2	-7%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 7: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 9: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

	2019			2020			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	50	12 682	3,9	33	12 566	2,6	-34%
Haute-Sorne	6	6 987	0,9	8	7 071	1,1	33%
Porrentruy	9	6 678	1,3	8	6 563	1,2	-11%
Courrendlin	6	3 519	1,7	3	3 552	0,8	-50%
Courroux	5	3 314	1,5	3	3 298	0,9	-40%
Val Terbi	0	3 202	0,0	1	3 205	0,3	-
Courtételle	0	2 612	0,0	0	2 653	0,0	0%
Saignelégier	6	2 609	2,3	7	2 632	2,7	17%
Courgenay	3	2 331	1,3	3	2 379	1,3	0%
Alle	2	1 850	1,1	5	1 902	2,6	150%
Le Noirmont	2	1 847	1,1	5	1 883	2,7	150%
Fontenais	0	1 685	0,0	0	1 696	0,0	0%
Les Breuleux	4	1 526	2,6	1	1 533	0,7	-75%
Develier	0	1 354	0,0	1	1 381	0,7	-
Clos du Doubs	1	1 286	0,8	1	1 263	0,8	0%
Basse-Allaine	2	1 230	1,6	3	1 238	2,4	50%
Les Bois	0	1 241	0,0	0	1 232	0,0	0%
Boncourt	98	1 225	80,0	80	1 217	65,7	-18%
La Baroche	3	1 162	2,6	0	1 142	0,0	-100%
Haute-Ajoie	9	1 095	8,2	2	1 085	1,8	-78%
Cornol	0	1 010	0,0	4	1 043	3,8	-
Boécourt	0	914	0,0	0	925	0,0	0%
Courtedoux	0	765	0,0	0	772	0,0	0%
Coeuve	0	734	0,0	0	721	0,0	0%
Rossemaison	2	637	3,1	0	674	0,0	-100%
Lajoux (JU)	0	673	0,0	0	672	0,0	0%
Bonfol	0	666	0,0	0	652	0,0	0%
Bure	1	659	1,5	1	648	1,5	0%
Montfaucon	0	603	0,0	0	583	0,0	0%
Vendlincourt	0	540	0,0	8	559	14,3	-
Mervelier	0	500	0,0	0	523	0,0	0%
Les Genevez (JU)	0	502	0,0	0	504	0,0	0%
Muriaux	1	502	2,0	0	494	0,0	-100%
Châtillon (JU)	0	481	0,0	0	483	0,0	0%
Courchapoix	0	426	0,0	0	437	0,0	0%
Movelier	0	422	0,0	0	434	0,0	0%
Soyhières	6	433	13,9	1	431	2,3	-83%
Grandfontaine	1	395	2,5	0	388	0,0	-100%
Pleigne	2	356	5,6	5	352	14,2	150%
Fahy	10	350	28,6	6	349	17,2	-40%
Autres communes	7	2 416	-	6	2 449	-	-14%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 8: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	659	92	20	72	17	349	109	0	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	219	44	4	49	8	96	18	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	172	1	0	29	11	104	27	0	0

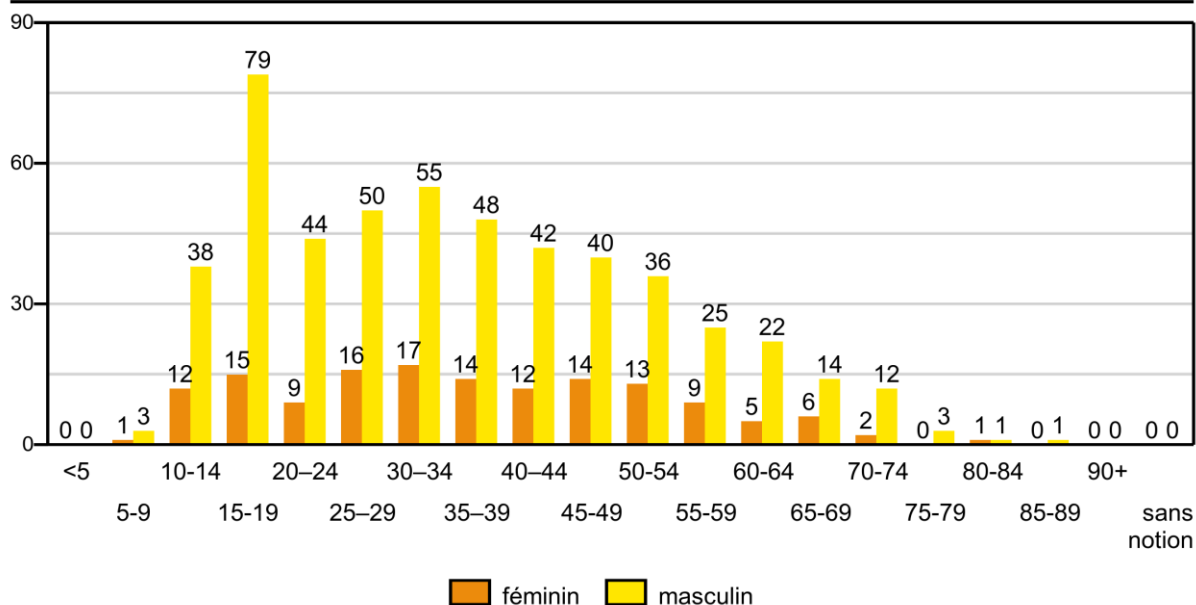
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2021

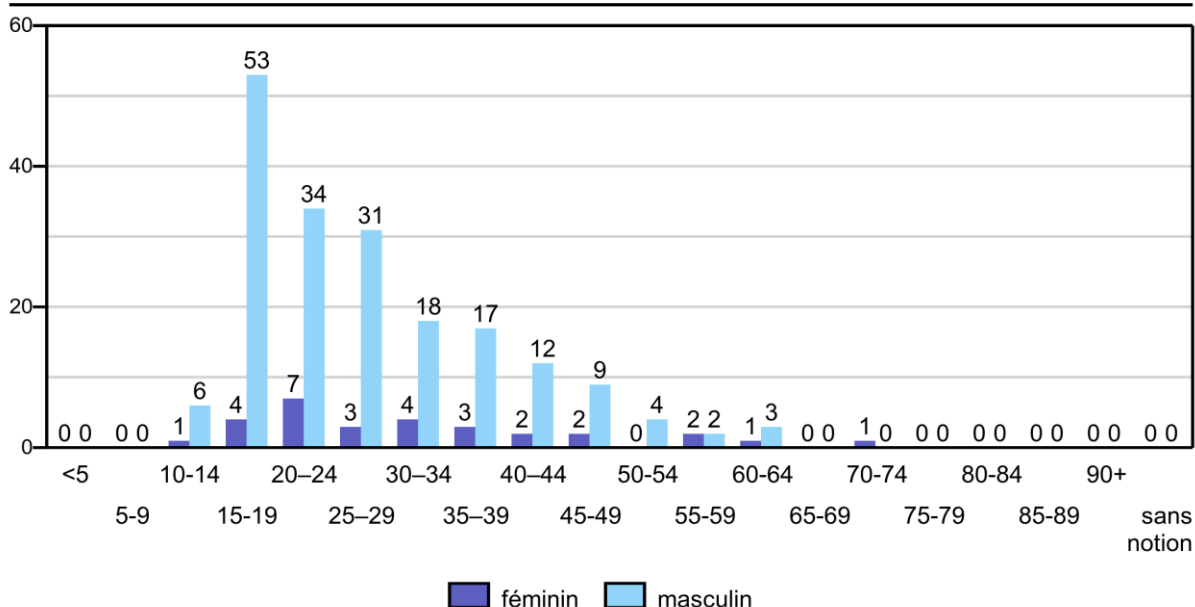
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2021

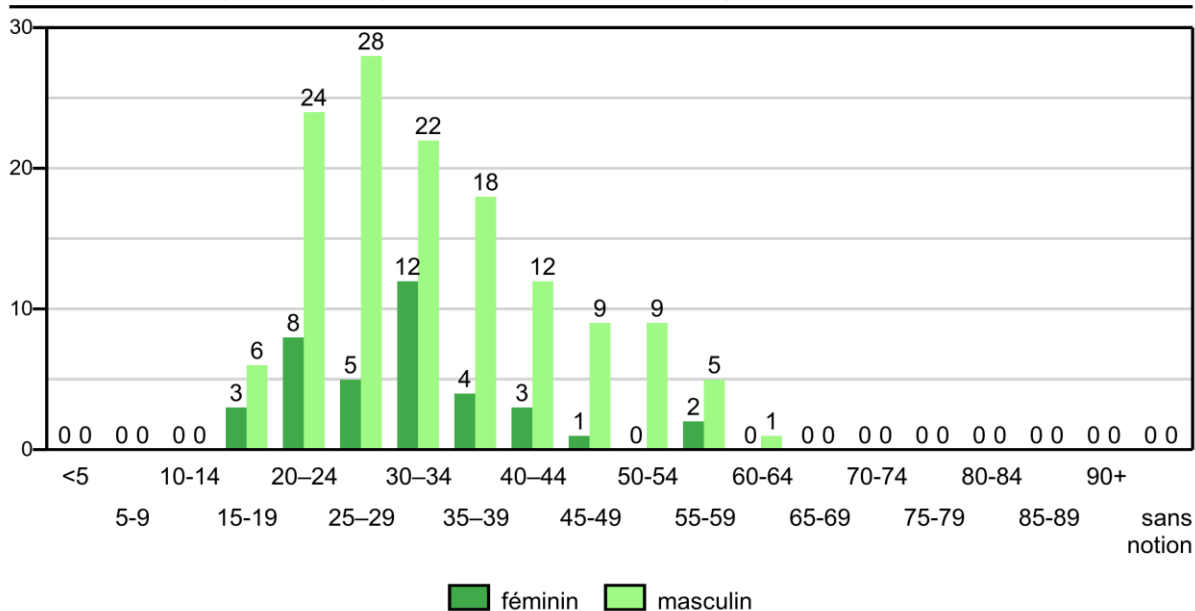
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2021

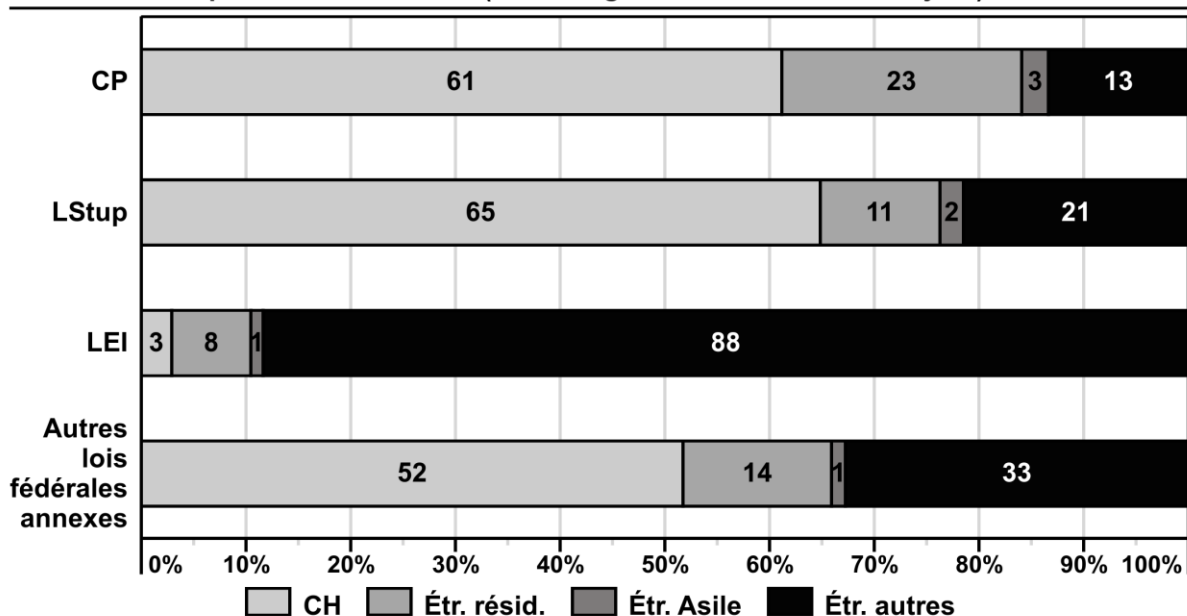
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEI: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers et l'intégration de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	659	554	17	88
Suisse	403	403		
Total étrangers	256	151	17	88
France	37	16	0	21
Portugal	23	22	0	1
Roumanie	23	2	0	21
Kosovo	16	14	0	2
Italie	15	14	0	1
Espagne	13	9	0	4
Érythrée	12	8	3	1
Syrie	11	5	5	1
Autres nationalités	106	61	9	36

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	219	167	5	47
Suisse	142	142		
Total étrangers	77	25	5	47
France	32	5	0	27
Autres nationalités	45	20	5	20

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
Total	172	18	2	152
Suisse	5	5		
Total étrangers	167	13	2	152
France	87	3	0	84
Kosovo	12	1	0	11
Autres nationalités	68	9	2	57

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	43	29	11	2	23	4	112
Suisses	27	21	6	1	11	3	69
Étrangers	16	8	5	1	12	1	43
résidents	13	4	4	1	8	1	31
asile	1	3	0	0	2	0	6
autres	2	1	1	0	2	0	6
Total adultes	302	124	48	26	39	8	547
Suisses	180	77	33	16	26	2	334
Étrangers	122	47	15	10	13	6	213
résidents	71	25	8	6	10	0	120
asile	5	5	1	0	0	0	11
autres	46	17	6	4	3	6	82

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	21	19	6	1	0	1	48
Suisses	16	16	4	1	0	1	38
Étrangers	5	3	2	0	0	0	10
résidents	4	1	2	0	0	0	7
asile	0	1	0	0	0	0	1
autres	1	1	0	0	0	0	2
Total adultes	121	41	7	1	1	0	171
Suisses	67	30	6	1	0	0	104
Étrangers	54	11	1	0	1	0	67
résidents	15	2	1	0	0	0	18
asile	4	0	0	0	0	0	4
autres	35	9	0	0	1	0	45

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	1	0	0	0	0	0	1
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	1	0	0	0	0	0	1
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	1
Total adultes	151	19	0	1	0	0	171
Suisses	4	1	0	0	0	0	5
Étrangers	147	18	0	1	0	0	166
résidents	13	0	0	0	0	0	13
asile	2	0	0	0	0	0	2
autres	132	18	0	1	0	0	151

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 15: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	755	213	61	20	28	1

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

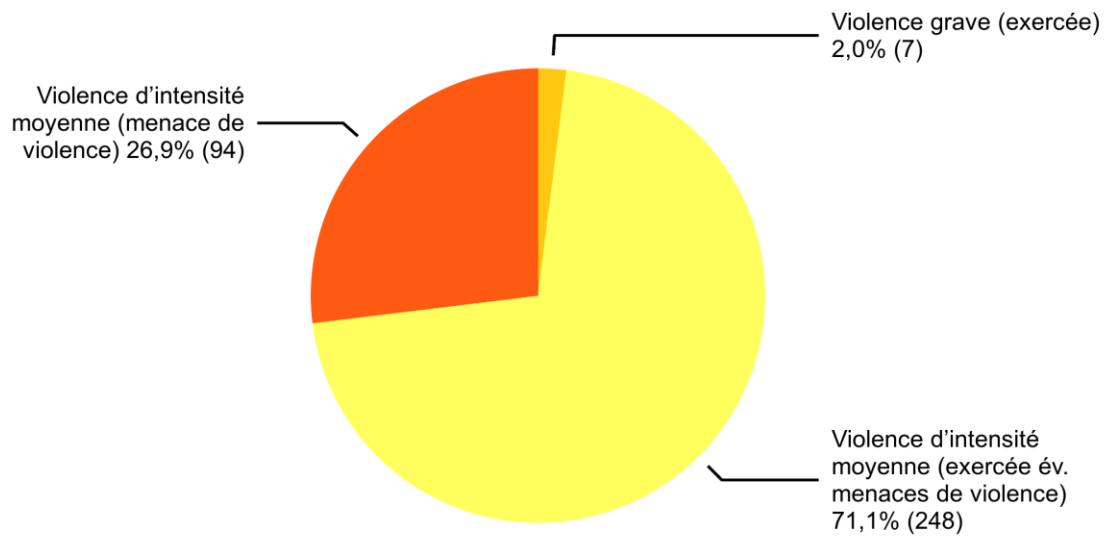
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	278	91,0%	349	92,0%	26%
Violence grave (exercée)	8	87,5%	7	100,0%	-13%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	100,0%	0	–	-100%
Homicides avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	1	100,0%	0	–	-100%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Homicides avec violence physique	0	–	0	–	0%
Homicides autre instrument	0	–	0	–	0%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Lés. corp. graves autre instrument	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	5	80,0%	6	100,0%	20%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	180	93,3%	248	94,8%	38%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	48	89,6%	76	94,7%	58%
Voies de fait (Art. 126)	87	95,4%	90	95,6%	3%
Participation à rixe (Art. 133) ¹	8	100,0%	10	100,0%	25%
<i>Nombre d'affaires</i>	1	–	3	–	200%
Participation à agression (Art. 134) ¹	1	0,0%	20	100,0%	1 900%
<i>Nombre d'affaires</i>	1	–	7	–	600%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	4	100,0%	9	66,7%	125%
Contrainte (Art. 181)	11	100,0%	19	100,0%	73%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	0	–	2	50,0%	–
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	8	75,0%	8	100,0%	0%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	13	100,0%	14	92,9%	8%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	90	86,7%	94	84,0%	4%
Menaces (Art. 180)	82	91,5%	86	89,5%	5%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	8	37,5%	8	25,0%	0%

© OFS, Neuchâtel 2021

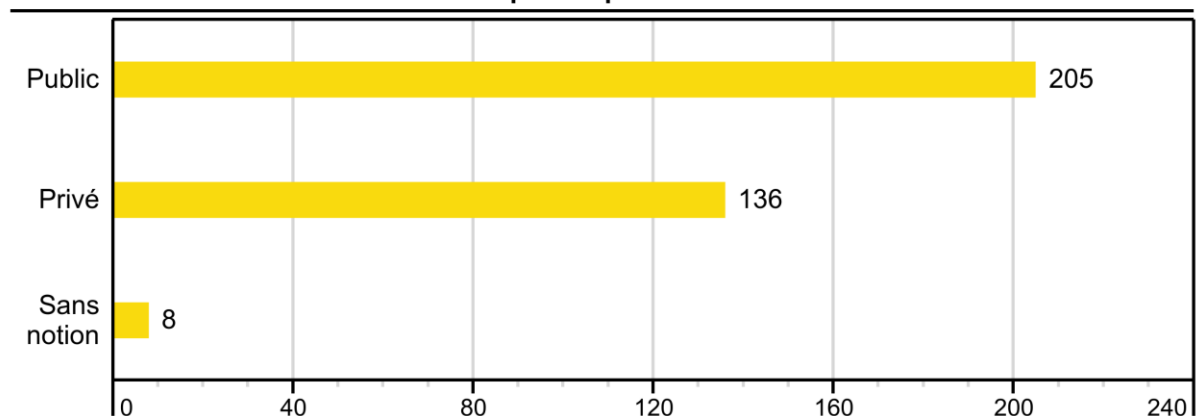
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

¹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 15.2.2021

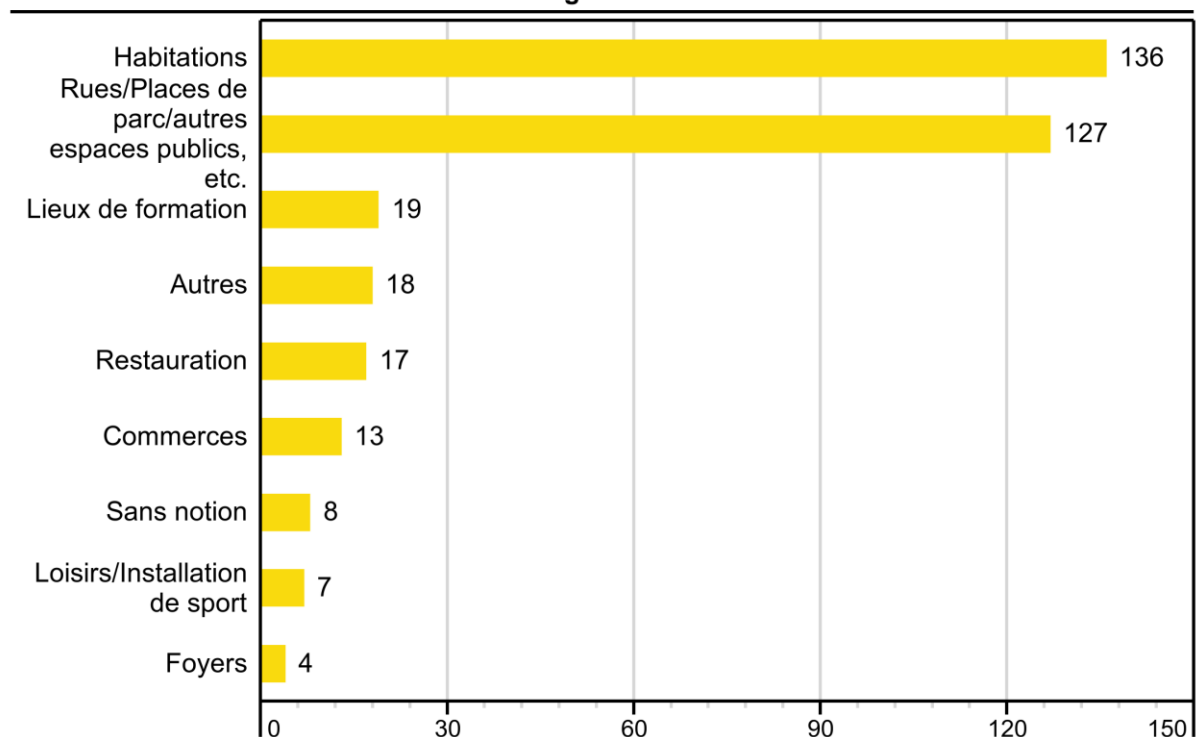
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 **Homicides, y c. tentatives** => **Graphique impossible**

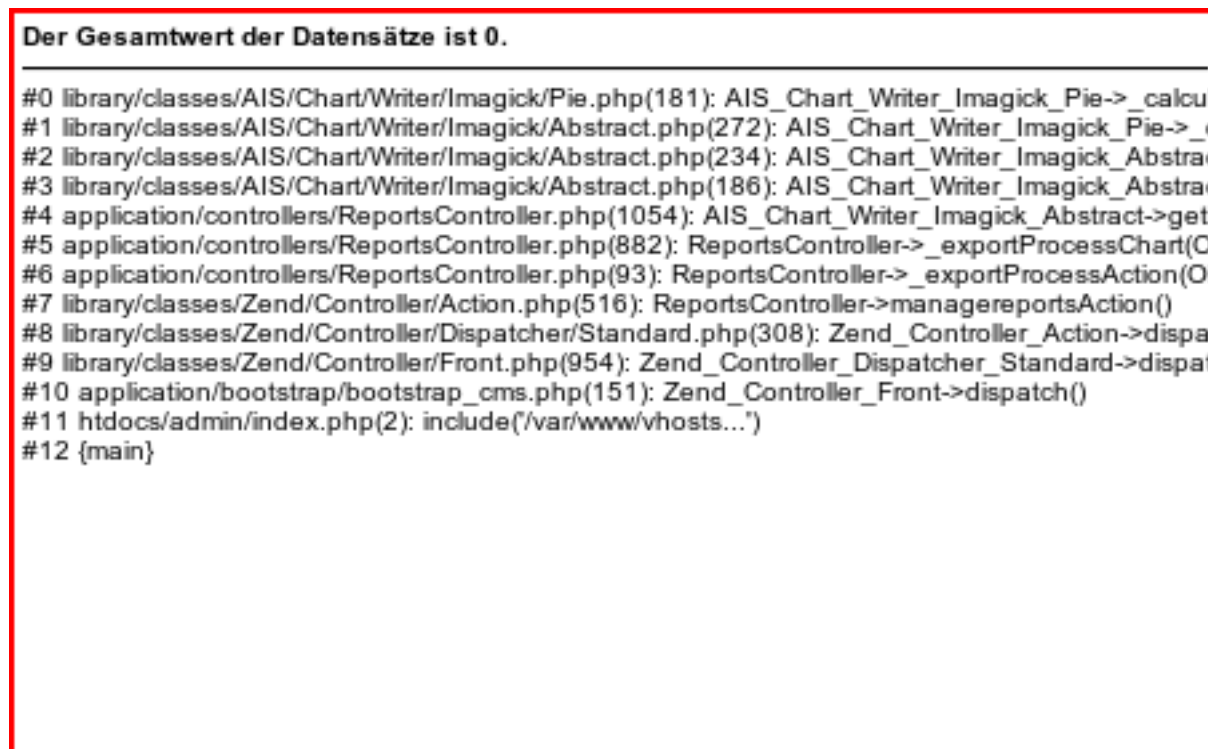
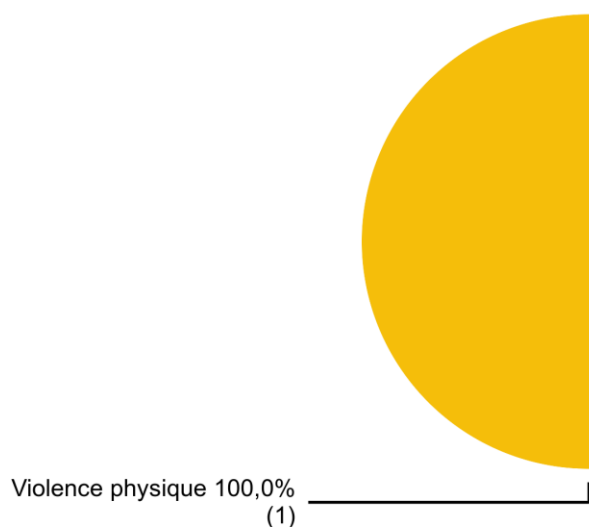


Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 **Lésions corporelles graves** => **Graphique non pertinent**

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	260	45	33	182	210	90	62
Violence grave (exercée)	6	0	1	5	6	4	3
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves violence physique	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	5	0	1	4	5	4	3
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	208	40	28	140	168	76	51
Lésions corporelles simples (Art. 123)	70	13	6	51	58	26	16
Voies de fait (Art. 126)	86	14	11	61	62	32	25
Participation à rixe (Art. 133)	9	5	3	1	9	4	3
Participation à agression (Art. 134)	19	13	3	3	18	8	4
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	13	5	3	5	12	6	4
Contrainte (Art. 181)	20	3	4	13	19	7	6
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	3	0	3	0	3	1	1
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	9	2	2	5	7	4	2
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	12	2	0	10	11	4	1
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	79	10	8	61	64	26	21
Menaces (Art. 180)	77	9	8	60	62	26	21
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	2	1	0	1	2	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Age			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	274	42	39	189	147	123	4
Violence grave (exercée)	7	0	2	5	1	6	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	6	0	2	4	0	6	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	208	39	29	136	115	89	4
Lésions corporelles simples (Art. 123)	76	17	12	47	51	25	0
Voies de fait (Art. 126)	87	16	9	62	50	37	0
Rixe (Art. 133)	5	0	4	1	5	0	0
Agression (Art. 134)	8	3	2	3	7	1	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	14	2	2	6	3	7	4
Contrainte (Art. 181)	19	0	5	14	6	13	0
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	2	0	1	1	1	1	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	8	3	1	4	1	7	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	6	0	1	5	4	2	0
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	93	5	11	77	51	42	0
Menaces (Art. 180)	84	5	9	70	44	40	0
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	9	0	2	7	7	2	0

© OFS, Neuchâtel 2021

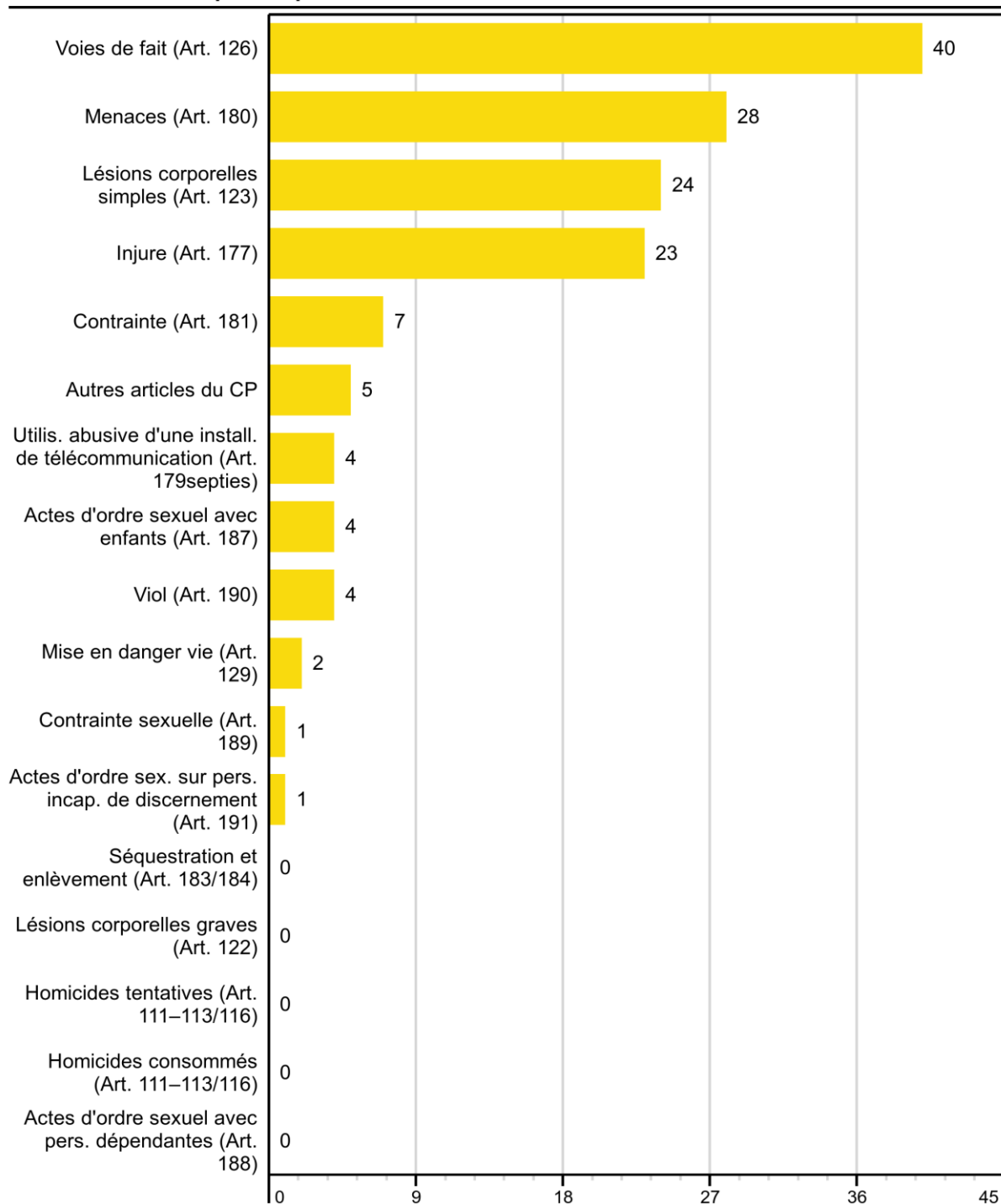
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2019	2020	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	98	143	46%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	0	-100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	0	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	6	24	300%
Voies de fait (Art. 126)	29	40	38%
Mise en danger vie (Art. 129)	1	2	100%
Injure (Art. 177)	29	23	-21%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	2	4	100%
Menaces (Art. 180)	15	28	87%
Contrainte (Art. 181)	5	7	40%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	0	0	0%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	2	4	100%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	1	1	0%
Viol (Art. 190)	3	4	33%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	1	–
Autres articles du CP ²	4	5	25%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions

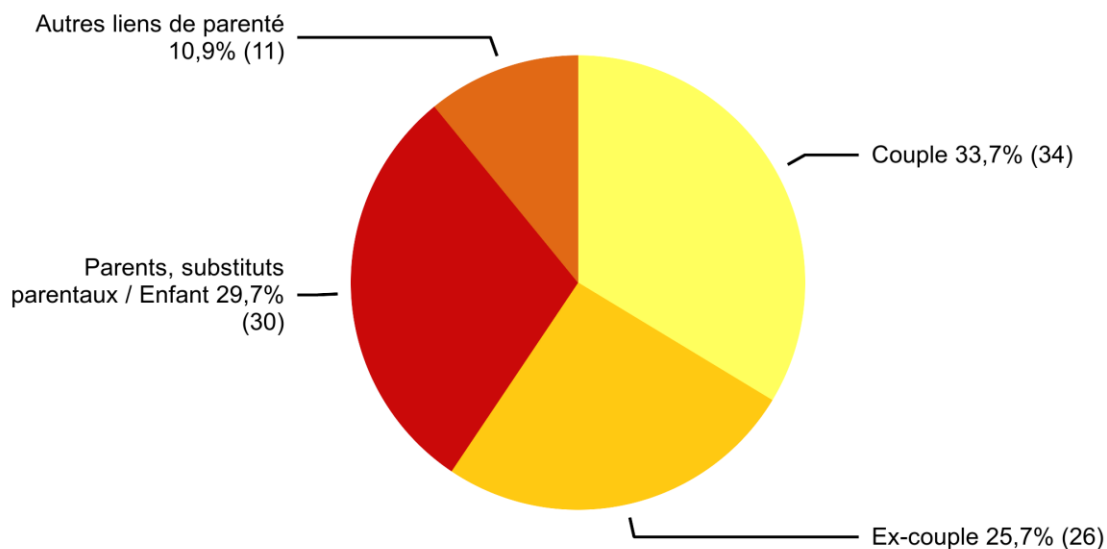
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 32% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

² Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

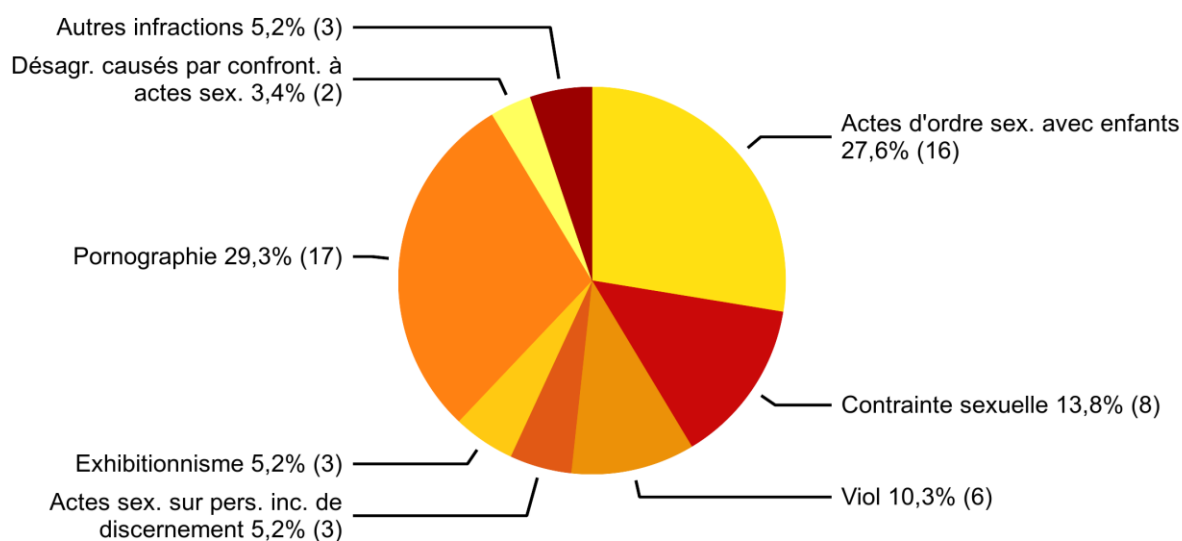
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

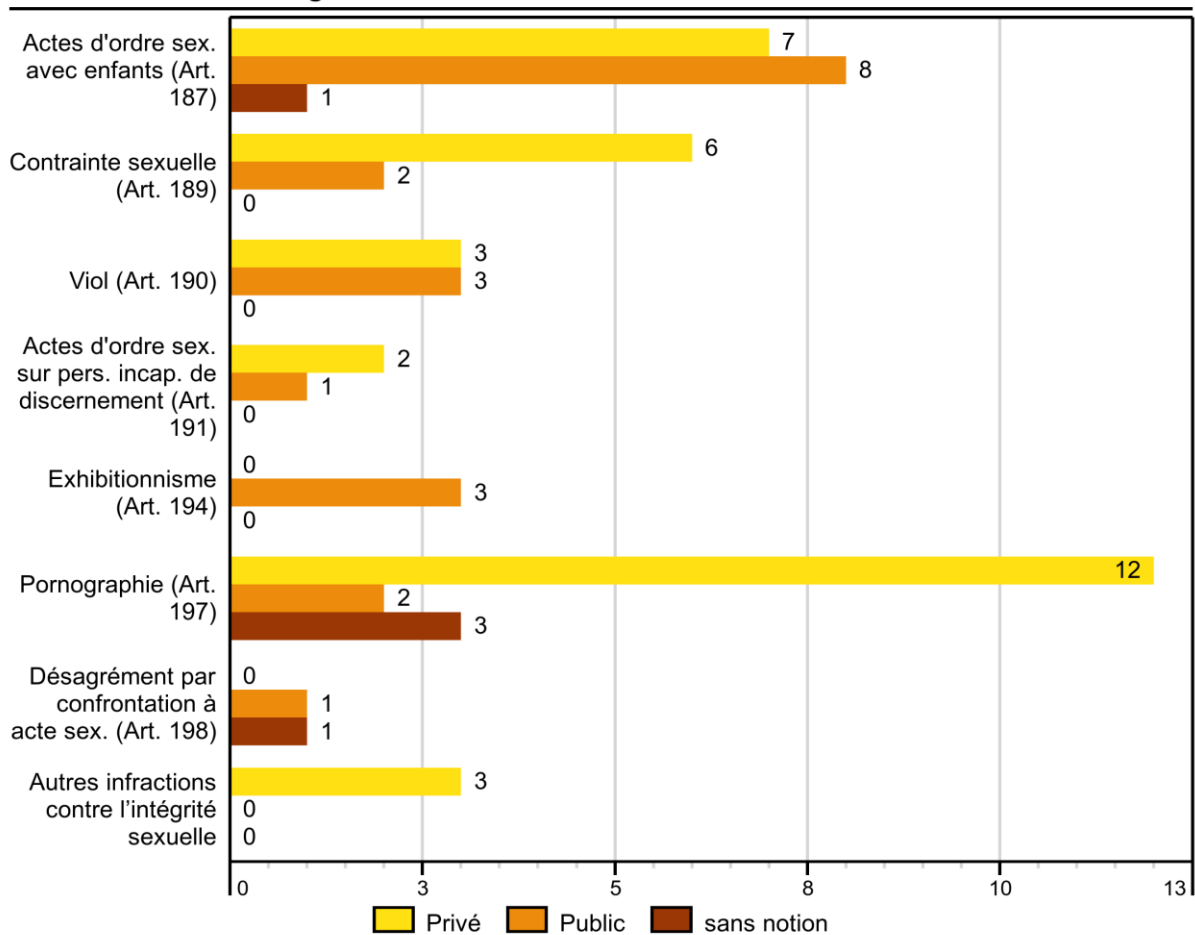
	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	43	69,8%	58	86,2%	35%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	7	85,7%	16	87,5%	129%
Conainte sexuelle (Art. 189)	8	75,0%	8	100,0%	0%
Viol (Art. 190)	5	80,0%	6	100,0%	20%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	100,0%	3	33,3%	200%
Exhibitionnisme (Art. 194)	4	0,0%	3	100,0%	-25%
Pornographie (Art. 197)	14	78,6%	17	82,4%	21%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	4	50,0%	2	50,0%	-50%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	0	–	3	100,0%	–

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

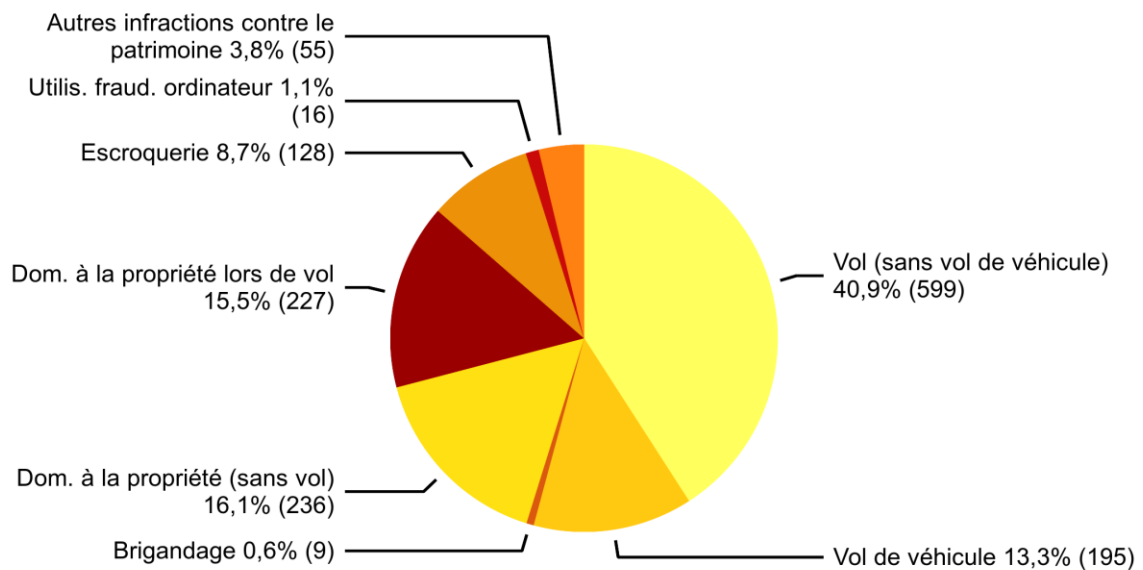
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	1 436	29,0%	1 465	25,8%	2%
Apprpr. illégitime (Art. 137)	39	28,2%	17	5,9%	-56%
Abus de confiance (Art. 138)	22	95,5%	10	100,0%	-55%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	588	29,8%	599	24,9%	2%
Vol de véhicule (Art. 139)	221	5,9%	195	16,9%	-12%
Brigandage (Art. 140)	4	100,0%	9	66,7%	125%
Soustraction de chose (Art. 141)	0	–	0	–	0%
Soustraction de données (Art. 143)	0	–	2	50,0%	–
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	6	16,7%	0	–	-100%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	232	31,0%	236	32,2%	2%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	200	37,5%	227	23,8%	14%
Escroquerie (Art. 146)	92	29,3%	128	19,5%	39%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	10	20,0%	16	37,5%	60%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	0	–	1	100,0%	–
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	37,5%	8	25,0%	0%
Gestion déloyale (Art. 158)	1	100,0%	5	100,0%	400%
Détournement de salaire (Art. 159)	0	–	0	–	0%
Recel (Art. 160)	3	100,0%	3	100,0%	0%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	–	0	–	0%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	0	–	0	–	0%
Autres infractions contre le patrimoine	8	87,5%	8	62,5%	0%

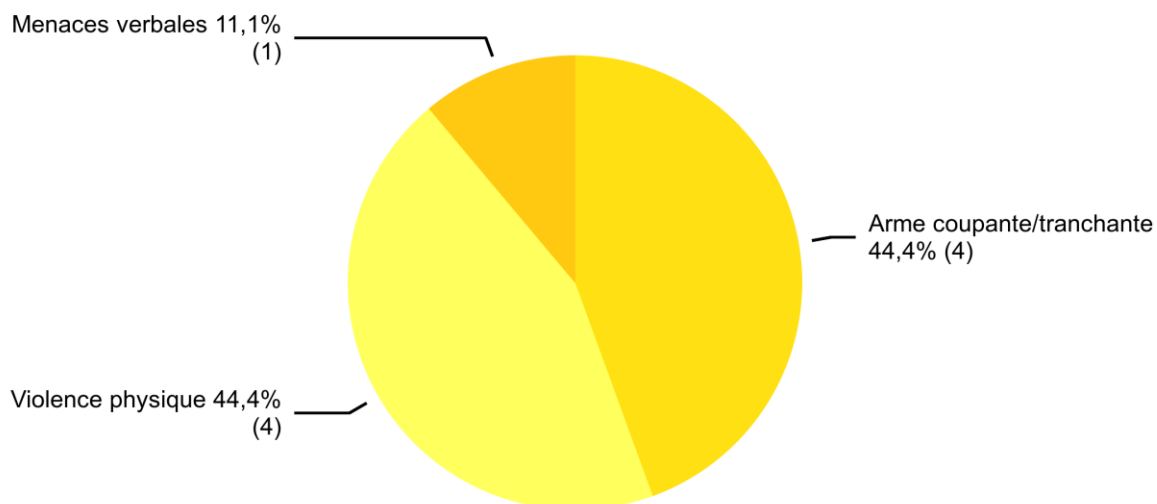
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	4	100,0%	9	66,7%	125%
Arme à feu	1	100,0%	0	–	-100%
Arme coupante/tranchante	3	100,0%	4	75,0%	33%
Arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Violence physique	0	–	4	50,0%	–
Menaces verbales	0	–	1	100,0%	–
Autres instruments	0	–	0	–	0%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

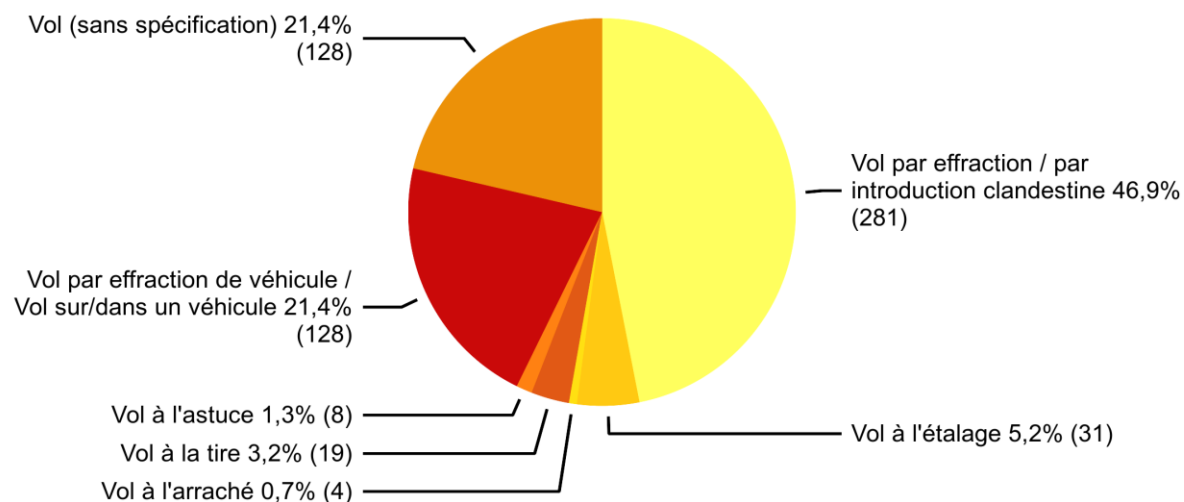
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	588	29,8%	599	24,9%	2%
Vol (sans spécification)	141	17,7%	128	22,7%	-9%
Vol par effraction	185	38,9%	201	24,4%	9%
Vol par introduction clandestine	73	19,2%	80	21,3%	10%
Vol à l'étalage	60	85,0%	31	64,5%	-48%
Vol à l'arraché	3	0,0%	4	50,0%	33%
Vol à la tire	26	7,7%	19	0,0%	-27%
Vol à l'astuce	8	12,5%	8	37,5%	0%
Vol par effraction de véhicule	12	8,3%	16	18,8%	33%
Vol sur/dans un véhicule	80	11,3%	112	23,2%	40%

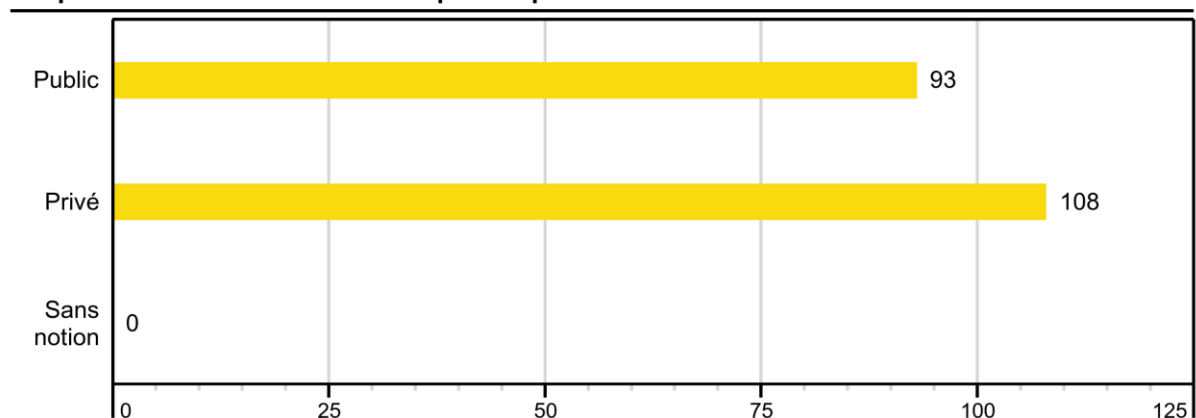
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

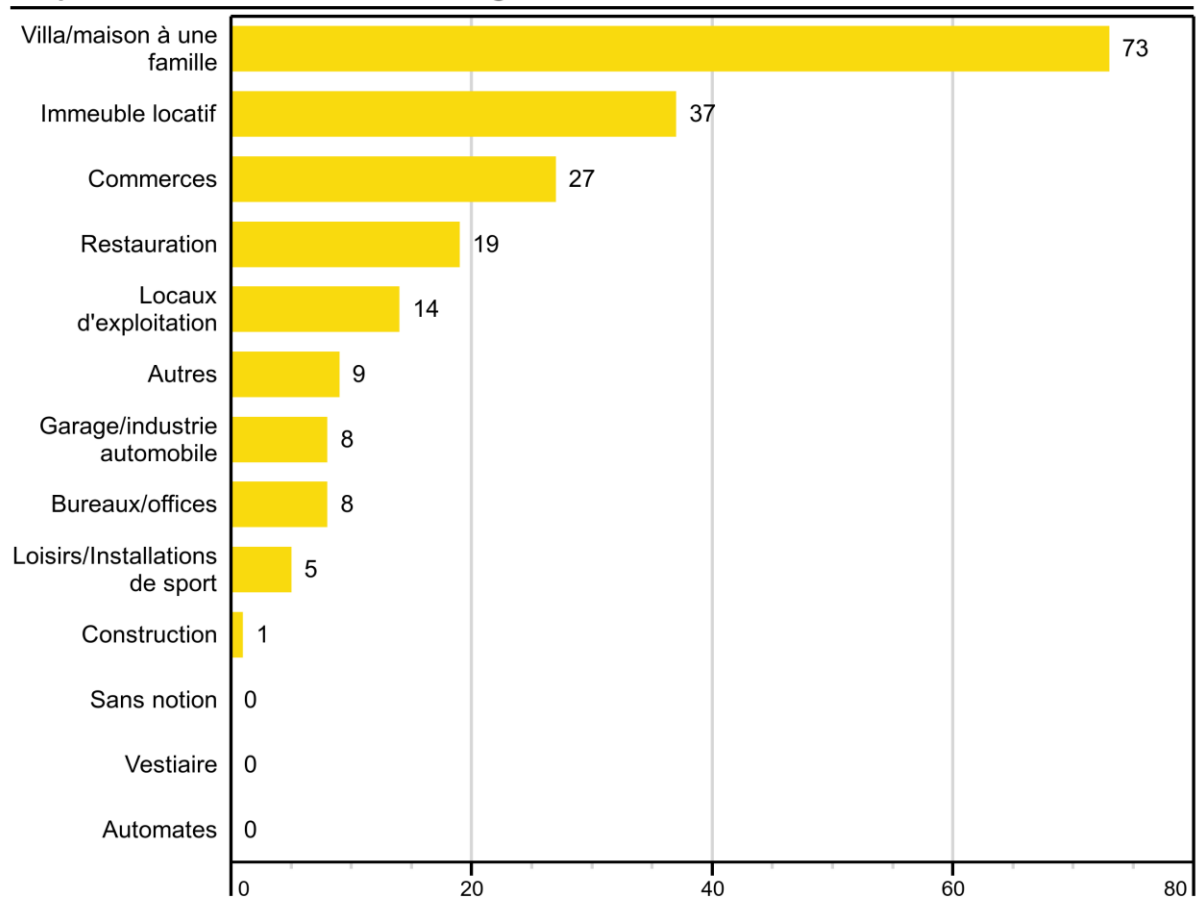
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

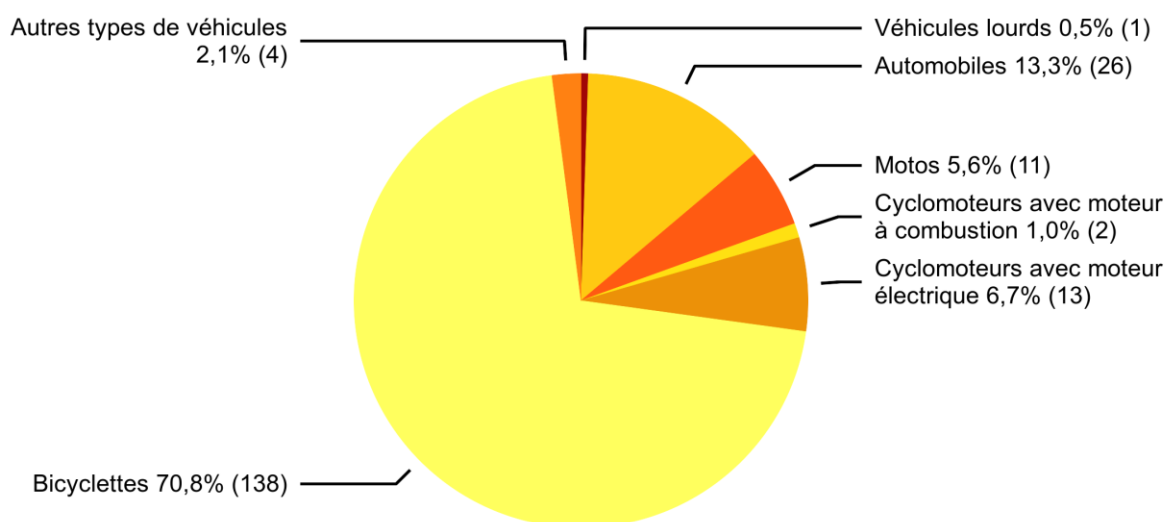
© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	221	5,9%	195	16,9%	-12%
Véhicules lourds	0	–	1	0,0%	–
Automobiles	6	50,0%	26	46,2%	333%
Motos	9	33,3%	11	54,5%	22%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	4	25,0%	2	0,0%	-50%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	25	4,0%	13	7,7%	-48%
Bicyclettes	174	2,9%	138	10,1%	-21%
Autres véhicules	3	0,0%	4	0,0%	33%

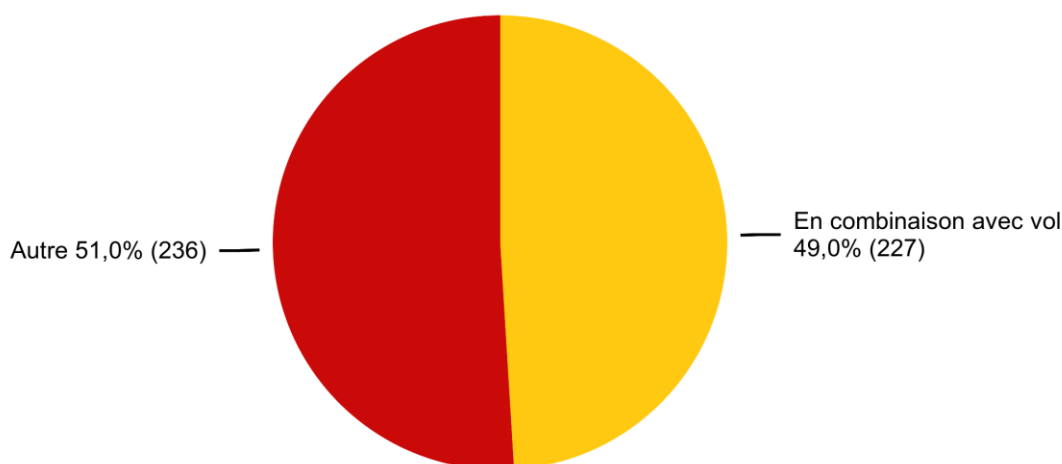
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	432	34,0%	463	28,1%	7%
En combinaison avec vol	200	37,5%	227	23,8%	14%
Vandalisme	—	—	—	—	—
Autre	232	31,0%	236	32,2%	2%

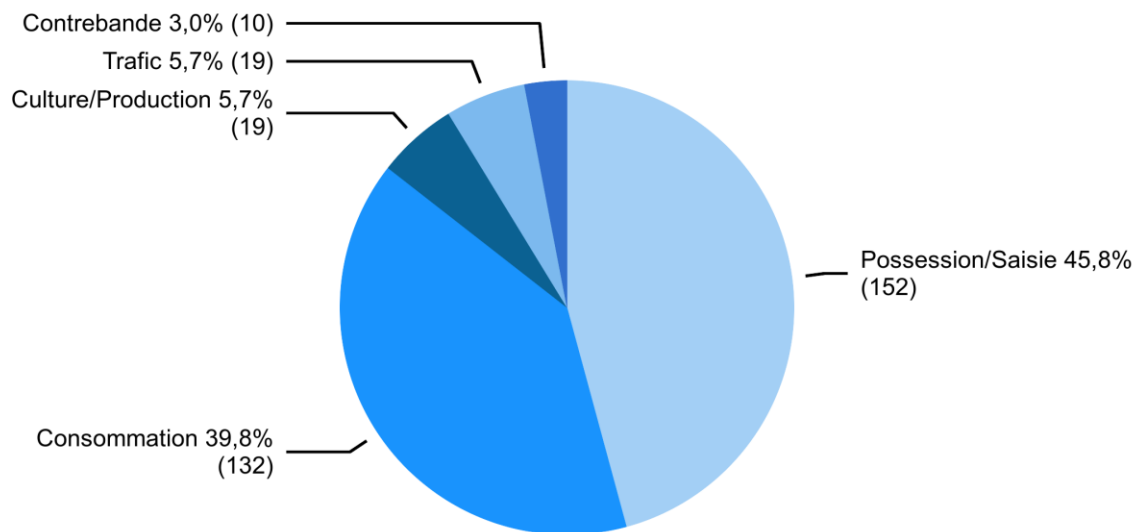
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup	429	99,3%	332	98,5%	-23%
Total possession/saisie	232	98,7%	152	96,7%	-34%
Possession/saisie contravention	–	–	47	97,9%	–
Possession/saisie délit	227	98,7%	100	96,0%	-56%
Possession/saisie crime	5	100,0%	5	100,0%	0%
Total consommation	164	100,0%	132	100,0%	-20%
Total culture/production	7	100,0%	19	100,0%	171%
Culture/production contravention	–	–	13	100,0%	–
Culture/production délit	7	100,0%	4	100,0%	-43%
Culture/production crime	0	–	2	100,0%	–
Total trafic	26	100,0%	19	100,0%	-27%
Trafic délit	13	100,0%	11	100,0%	-15%
Trafic crime	13	100,0%	8	100,0%	-38%
Total contrebande	0	–	10	100,0%	–
Importation, exportation, transit contravention	–	–	3	100,0%	–
Importation, exportation, transit délit	0	–	5	100,0%	–
Importation, exportation, transit crime	0	–	2	100,0%	–
Total autres infractions à la LStup	–	–	0	–	–
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	0	–	–
Autres infractions à la LStup délit	–	–	0	–	–

© OFS, Neuchâtel 2021

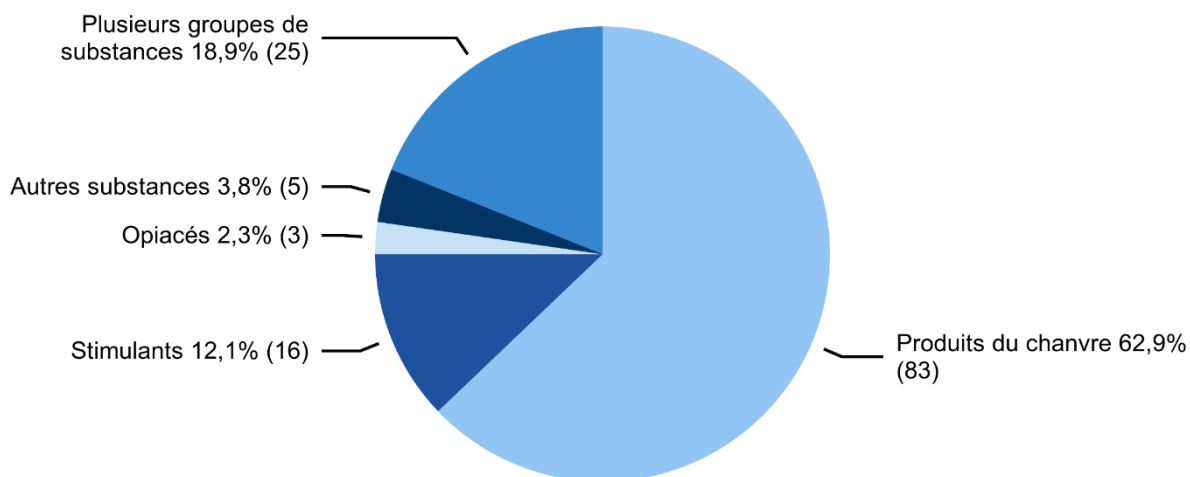
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 15.2.2021

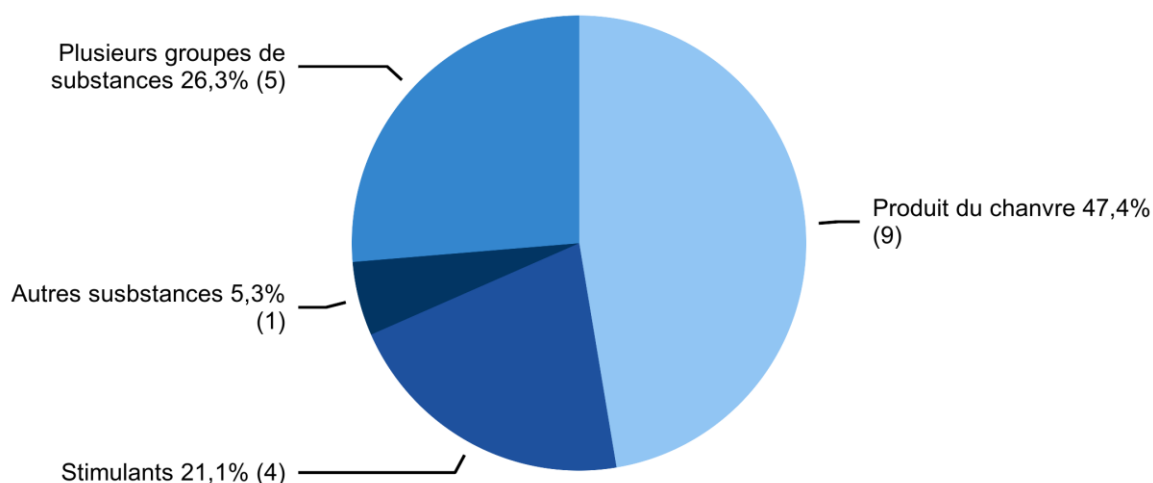
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	76	0	4	26	3	8	16	12	7	0	0	0
Étrangers	28	0	1	7	2	5	3	4	4	2	0	0
résidents	16	0	1	4	1	2	2	1	3	2	0	0
asile	2	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
autres	10	0	0	2	1	3	0	3	1	0	0	0
Suissesses	11	0	0	3	0	3	2	3	0	0	0	0
Étrangères	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
résidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	12	0	1	3	0	1	6	0	0	0	1	0
Étrangers	4	0	0	2	0	0	0	1	1	0	0	0
résidents	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Suissesses	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0
Étrangères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
résidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	44	3	0	0	1	0	48
Suisses	34	3	0	0	1	0	38
Étrangers	10	0	0	0	0	0	10
résidents	7	0	0	0	0	0	7
asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	2	0	0	0	0	0	2
Total adultes	159	10	1	0	1	0	171
Suisses	95	8	1	0	0	0	104
Étrangers	64	2	0	0	1	0	67
résidents	17	1	0	0	0	0	18
asile	4	0	0	0	0	0	4
autres	43	1	0	0	1	0	45

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2019	2020	Différence
Hommes	0	0	0%
Femmes	0	1	–
Adultes	0	1	–
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	0	0	0%
Étrangers/ères	0	1	–
Total décès dus à la drogue	0	1	–

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	5	84	–	–	10
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	–	–	–	–	–
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	7	–	–	–	105
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	–	–	–	–	–
Haschisch	41	1	0,409	–	–
Huile de haschisch	–	–	–	–	–
Marijuana	82	13	3,606	–	2
Cannabinoïdes de synthèse	1	–	0,032	–	–
Stimulants					
Amphétamine	12	–	0,238	–	–
Crack	–	–	–	–	–
Ecstasy	5	9	0,001	–	–
Khat	1	–	0,027	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	15	–	0,267	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	5	–	0,051	–	–
Méphédrone	–	–	–	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	5	–	0,823	–	–
Morphine-/héroïne-base	–	–	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	–	–	–	–	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	2	–	0,020	–	–
LSD	1	5	–	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	–	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	–	–	–	–	–
Autres substances stupéfiantes	5	109	1,013	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Substances de coupage	–	–	–	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

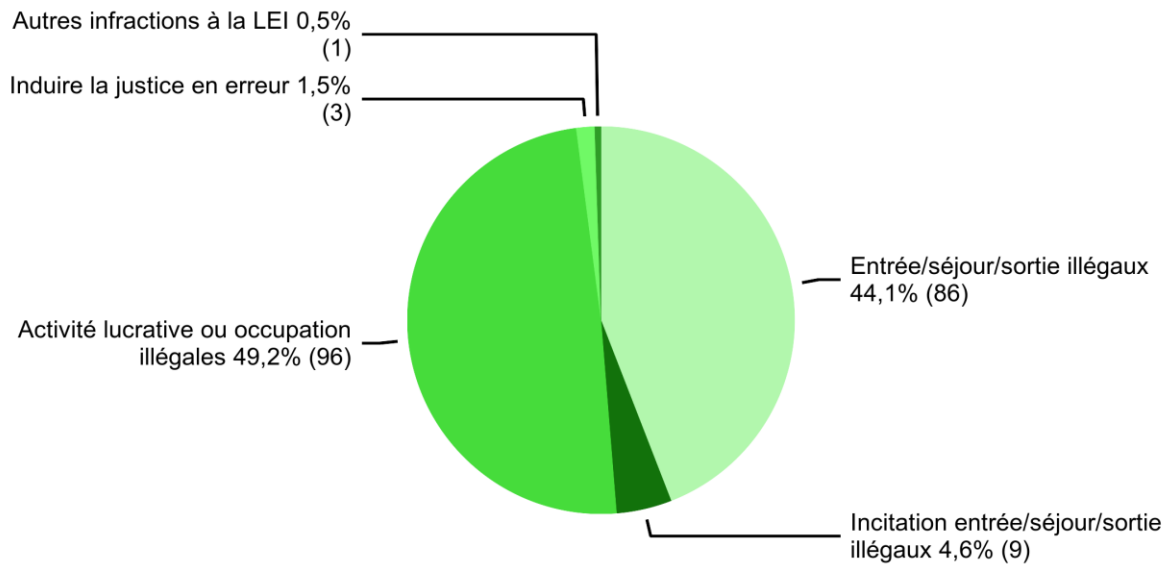
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 33: Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général infractions à la LEI	236	100,0%	195	100,0%	-17%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	88	100,0%	86	100,0%	-2%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	23	100,0%	29	100,0%	26%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	65	100,0%	55	100,0%	-15%
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	0	–	2	100,0%	–
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	7	100,0%	9	100,0%	29%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	7	100,0%	9	100,0%	29%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	–	0	–	0%
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	–	0	–	0%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	135	100,0%	96	100,0%	-29%
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	132	100,0%	90	100,0%	-32%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	0	–	1	100,0%	–
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	3	100,0%	5	100,0%	67%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	1	100,0%	3	100,0%	200%
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	0	–	3	100,0%	–
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	1	100,0%	0	–	-100%
Total autres infractions à la LEI	5	100,0%	1	100,0%	-80%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	3	100,0%	0	–	-100%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	–	0	–	0%
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Autres infractions à la LEI	0	–	0	–	0%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 33: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Code pénal (CP)	3 604	3 608	3 370	2 730	2 444	2 270	2 447
Loi sur les stupéfiants (LStup)	270	484	269	366	401	429	332
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	196	211	285	210	198	236	195

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 34: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total général du Code pénal	3 604	3 608	3 370	2 730	2 444	2 270	2 447
Total vie et intégrité corporelle	204	204	245	176	177	158	210
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	1	0	0	1	1	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	2	1	1	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	5	1	3	2	2	1
Lésions corporelles simples (Art. 123)	101	86	99	70	69	48	76
Total patrimoine	2 478	2 320	2 083	1 739	1 512	1 436	1 465
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	1 185	1 076	942	740	642	588	599
dont vol par effraction	443	473	356	265	225	185	201
dont vol à l'arrachée	6	7	14	2	1	3	4
Vol de véhicule (Art. 139)	408	313	274	287	219	221	195
Brigandage (Art. 140)	7	3	4	6	4	4	9
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	275	259	302	240	214	232	236
Escroquerie (Art. 146)	43	44	57	68	93	92	128
Extorsion et chantage (Art. 156)	6	8	6	4	7	8	8
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	1	0	0	0	2	0	1
Total honneur, domaine secret ou privé	189	226	249	194	182	185	174
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	64	80	88	56	56	50	52
Total liberté	596	744	639	486	419	369	422
Menaces (Art. 180)	113	120	108	106	92	82	86
Contrainte (Art. 181)	31	19	30	25	29	11	19
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	3	3	2	1	0	0	2
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	20	24	28	29	11	17	27
Total intégrité sexuelle	52	27	44	36	52	43	58
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	13	3	10	8	11	7	16
Viol (Art. 190)	8	2	5	1	3	5	6
Exhibitionnisme (Art. 194)	2	2	4	9	6	4	3
Pornographie (Art. 197)	8	6	8	6	13	14	17
Total danger collectif	19	19	31	19	30	24	22
Incendie intentionnel (Art. 221)	3	5	8	5	8	8	5
Total autorité publique	37	22	41	38	28	19	56
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	19	15	22	16	13	13	14
Total administration de la justice	5	7	3	2	3	4	6
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	0	0	0	1	1	2	1
Autres Code pénal	24	39	35	40	41	32	34

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

4.1.3 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Delémont	2 163	2 007	2 028	1 551	1 443	1 269	1 333
Porrentruy	1 193	1 255	980	910	764	721	895
Les Franches-Montagnes	248	346	362	269	237	280	219

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 36: Code pénal: infractions par district

4.1.4 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Delémont	1 251	1 024	1 128	878	835	723	627
Porrentruy	517	428	375	331	329	288	386
Haute-Sorne	268	327	233	229	205	172	241
Saignelégier	85	113	146	110	78	113	76
Courrendlin	155	154	145	104	74	87	144
Courroux	126	82	143	83	74	75	79
Courtételle	85	107	60	68	54	70	47
Boncourt	98	109	40	60	93	64	63
Le Noirmont	51	98	77	50	46	59	38
Val Terbi	88	91	93	47	69	47	88
Courgenay	62	126	68	70	41	45	37
Les Bois	41	26	52	27	24	41	31
Clos du Doubs	56	48	40	49	24	39	58
Alle	66	76	60	56	43	38	51
Les Breuleux	25	53	31	29	33	38	22
Bonfol	17	62	24	66	23	30	31
Fontenais	47	30	24	30	16	28	22
Grandfontaine	20	44	17	4	12	27	7
Haute-Ajoie	70	30	75	38	27	26	30
Basse-Allaine	32	41	31	39	35	22	45
Bure	43	25	24	7	12	22	17
La Baroche	31	45	42	23	39	18	37
Fahy	38	24	23	12	3	17	15
Rossemaison	5	5	18	2	7	16	7
Cornol	20	40	23	33	32	15	30
Develier	73	62	49	39	50	14	21
Courchapoix	9	12	7	18	8	13	16
Vendlincourt	11	53	22	23	3	13	17
Soyhières	28	16	35	28	9	11	18
Boécourt	17	40	33	17	19	10	15
Coeuve	23	12	20	9	3	9	15
Mervelier	10	5	8	4	5	8	6
Saint-Brais	5	3	8	1	6	8	3
Bourrignon	4	2	8	7	2	7	2
Courtedoux	7	5	21	16	5	7	7
Movelier	15	16	39	9	5	7	6
Les Genevez (JU)	5	2	8	5	4	6	12
Beurnevésin	19	20	18	23	13	5	4
Courchavon	6	16	12	3	8	5	10
Muriaux	4	27	16	19	10	5	14
Autres communes	71	109	74	64	66	22	52

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 37: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants³

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total infractions à la LStup	270	484	269	366	401	429	332
Total possession/saisie	143	216	153	167	224	232	152
Possession/saisie contravention	–	–	–	–	–	–	47
Possession/saisie délit	139	212	148	150	221	227	100
Possession/saisie crime	4	4	5	17	3	5	5
Total consommation	88	177	87	145	125	164	132
Total culture/production	7	14	8	10	5	7	19
Culture/production contravention	–	–	–	–	–	–	13
Culture/production délit	7	12	8	9	5	7	4
Culture/production crime	0	2	0	1	0	0	2
Total trafic	28	35	15	35	34	26	19
Trafic délit	16	22	5	20	10	13	11
Trafic crime	12	13	10	15	24	13	8
Total contrebande	4	42	6	9	13	0	10
Importation, exportation, transit contravention	–	–	–	–	–	–	3
Importation, exportation, transit délit	4	41	2	7	4	0	5
Importation, exportation, transit crime	0	1	4	2	9	0	2
Total autres infractions à la LStup	–	–	–	–	–	–	0
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	–	–	–	–	0
Autres infractions à la LStup délit	–	–	–	–	–	–	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Porrentruy	135	162	94	142	174	235	152
Delémont	114	269	138	173	203	175	162
Les Franches-Montagnes	21	53	37	51	24	19	18

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district

³ Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Delémont	82	179	78	114	124	120	70
Porrentruy	45	51	32	68	26	99	48
Boncourt	27	53	24	31	93	80	43
Haute-Sorne	14	29	16	21	32	24	37
Courrendlin	6	9	9	13	9	11	8
Courgenay	12	5	3	4	5	10	10
Clos du Doubs	7	11	1	2	5	9	7
Bure	0	1	4	0	4	7	10
Fahy	12	6	4	2	12	7	0
Haute-Ajoie	1	8	5	1	4	7	0
Courtételle	6	12	5	2	9	6	6
Le Noirmont	3	14	15	5	3	6	4
Saignelégier	8	17	3	14	16	6	5
Soyhières	0	5	15	2	1	6	10
Basse-Allaine	2	9	2	2	4	5	6
Les Breuleux	2	7	10	14	1	5	0
Fontenais	8	2	7	0	0	4	5
Alle	5	0	0	5	5	3	2
Lugnez	2	0	0	0	0	3	2
Movelier	0	0	0	0	0	3	1
Courroux	2	8	6	4	10	2	13
Les Bois	8	3	3	6	0	2	8
Val Terbi	0	16	4	7	4	2	7
La Baroche	4	6	10	2	1	1	7
Pleigne	0	5	0	2	1	1	2
Beurnevésin	2	3	0	1	4	0	3
Boécourt	0	0	1	0	4	0	0
Bonfol	0	0	0	0	2	0	1
Bourrignon	0	0	2	0	0	0	1
Châtillon (JU)	0	0	0	0	0	0	0
Coeuve	0	2	0	0	1	0	3
Cornol	6	0	0	0	1	0	0
Courchapoix	1	2	0	6	2	0	0
Courchavon	0	0	0	3	0	0	0
Courtedoux	0	4	0	0	2	0	0
Damphreux	2	1	0	0	0	0	0
Develier	0	2	2	1	2	0	6
Ederswiler	0	0	0	0	0	0	0
Grandfontaine	0	0	0	1	2	0	0
La Chaux-des-Breuleux	0	0	0	0	0	0	0
Autres communes	3	14	8	33	12	0	7

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration⁴

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total général infractions à la LEI	196	211	285	210	198	236	195
Total entrée/séjour/sortie illégaux	132	124	161	127	123	88	86
Entrée illégale (y.c. par négligence)	24	34	44	34	28	23	29
Séjour illégal (y.c. par négligence)	105	90	117	93	95	65	55
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	3	0	0	0	0	0	2
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	10	8	16	8	11	7	9
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	10	8	16	8	11	7	9
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	-	-	-	-	-	0	0
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	0	0	-	-
Total activité lucrative ou occupation illégaux	49	65	96	70	55	135	96
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	43	58	82	66	53	132	90
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	0	0	0	0	0	0	1
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	6	7	14	4	2	3	5
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	0	2	1	3	5	1	3
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	0	2	1	3	5	0	3
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	0	0	0	0	0	1	0
Total autres infractions à la LEI	5	12	11	2	4	5	1
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	2	6	5	1	0	2	1
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	3	0	2	1	3	3	0
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	0	6	4	0	1	0	0
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	-	-	-	-	-	0	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	-	-	-	-	-	0	0
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	-	-	-	-	-	0	0
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	-	-	-	-	-	0	0
Autres infractions à la LEI	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

⁴ Le 1^{er} janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé.

4.1.9 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Porrentruy	68	84	106	90	78	145	126
Delémont	117	117	161	109	112	77	56
Les Franches-Montagnes	11	10	18	11	8	14	13

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 42: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

4.1.10 *Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune*

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Boncourt	12	39	53	50	34	98	80
Delémont	84	86	116	82	87	50	33
Fahy	9	6	9	3	6	10	6
Haute-Ajoie	1	3	1	2	6	9	2
Porrentruy	18	13	27	21	17	9	8
Courrendlin	7	14	26	14	5	6	3
Haute-Sorne	11	10	13	11	10	6	8
Saignelégier	4	4	16	9	1	6	7
Soyhières	5	2	1	0	4	6	1
Courroux	6	3	2	0	5	5	3
Beurnevésin	0	0	0	0	0	4	0
Les Breuleux	0	2	0	0	0	4	1
Courgenay	3	2	0	1	1	3	3
La Baroche	7	8	4	1	0	3	0
Alle	4	0	4	1	1	2	5
Basse-Allaine	6	12	0	2	3	2	3
Le Noirmont	0	1	0	0	0	2	5
Lugnez	1	0	0	0	0	2	2
Pleigne	0	0	0	1	0	2	5
Rossemaison	0	0	0	0	0	2	0
Bure	1	0	4	4	6	1	1
Clos du Doubs	3	0	0	3	2	1	1
Grandfontaine	0	0	0	0	0	1	0
Muriaux	0	0	2	0	0	1	0
Saint-Brais	4	0	0	1	0	1	0
Boécourt	0	0	2	0	0	0	0
Bonfol	0	0	2	0	0	0	0
Bourrignon	0	0	1	0	0	0	1
Châtillon (JU)	0	0	0	0	1	0	0
Coeuve	0	0	1	0	0	0	0
Cornol	0	0	0	0	0	0	4
Courchapoix	0	0	0	0	0	0	0
Courchavon	0	1	0	0	0	0	3
Courtedoux	2	0	0	0	0	0	0
Courtételle	1	0	0	1	0	0	0
Damphreux	1	0	0	0	0	0	0
Develier	3	0	0	0	0	0	1
Ederswiler	0	2	0	0	0	0	0
Fontenais	0	0	1	0	0	0	0
La Chaux-des-Breuleux	0	0	0	0	0	0	0
Autres communes	3	3	0	3	9	0	9

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 43: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

4.1.11 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total infractions de violence	388	370	408	323	319	278	349
Violence grave (exercée)	16	10	7	5	6	8	7
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	3	1	1	1	1	0
Homicides avec arme à feu	0	2	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	1	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	1	1	0	0
Homicides avec violence physique	0	1	1	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	5	1	3	2	2	1
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	2	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	1	0	1	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	6	3	0	2	2	2	1
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	8	2	5	1	3	5	6
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	253	232	287	208	214	180	248
Lésions corporelles simples (Art. 123)	101	86	99	70	69	48	76
Voies de fait (Art. 126)	78	76	110	79	70	87	90
Participation à rixe (Art. 133) ⁵	0	12	8	3	12	8	10
<i>Nombre d'affaires</i>	0	2	2	1	1	1	3
Participation à agression (Art. 134) ⁵	1	11	4	3	11	1	20
<i>Nombre d'affaires</i>	1	7	3	3	4	1	7
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	7	3	4	6	4	4	9
Contrainte (Art. 181)	31	19	30	25	29	11	19
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	3	3	2	1	0	0	2
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	13	7	8	5	6	8	8
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	19	15	22	16	13	13	14
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	119	128	114	110	99	90	94
Menaces (Art. 180)	113	120	108	106	92	82	86
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	6	8	6	4	7	8	8

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 44: Infractions de violence

⁵ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

4.1.12 *Infractions de violence domestique*

Infractions de violences domestiques

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total infractions de violences domestiques	147	101	198	105	120	98	143
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	1	0	0	0	1	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	1	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles simples (Art. 123)	27	13	26	18	20	6	24
Voies de fait (Art. 126)	22	17	36	19	22	29	40
Mise en danger vie (Art. 129)	5	2	6	2	2	1	2
Injure (Art. 177)	29	23	53	21	24	29	23
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	2	3	3	3	3	2	4
Menaces (Art. 180)	32	28	39	18	18	15	28
Contrainte (Art. 181)	10	7	11	8	7	5	7
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	1	0	1	1	0	0	0
Actes sexuels enfant (Art. 187)	3	0	3	3	8	2	4
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	3	1	3	3	1	1	1
Viol (Art. 190)	4	0	1	0	0	3	4
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	0	1	4	0	1
Autres articles du CP ⁶	8	6	15	8	11	4	5

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 45: Infractions de violences domestiques

⁶ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total patrimoine	2 478	2 320	2 083	1 739	1 512	1 436	1 465
Appropr. illégitime (Art. 137)	30	28	25	29	35	39	17
Abus de confiance (Art. 138)	25	18	30	16	13	22	10
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	1 185	1 076	942	740	642	588	599
Vol de véhicule (Art. 139)	408	313	274	287	219	221	195
Brigandage (Art. 140)	7	3	4	6	4	4	9
Soustraction de chose (Art. 141)	1	1	0	1	0	0	0
Soustraction de données (Art. 143)	0	3	4	0	2	0	2
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	0	0	3	2	6	6	0
Dom. à la propriété (Art. 144)	275	259	302	240	214	232	236
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	452	523	394	306	249	200	227
Escroquerie (Art. 146)	43	44	57	68	93	92	128
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	23	23	21	24	10	10	16
Filouterie d'auberge (Art. 149)	4	6	2	0	3	2	1
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	2	3	1	4	2	0	1
Extorsion et chantage (Art. 156)	6	8	6	4	7	8	8
Gestion déloyale (Art. 158)	2	1	0	1	1	1	5
Détournement de salaire (Art. 159)	0	1	0	0	1	0	0
Recel (Art. 160)	9	6	7	7	6	3	3
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	0	0	0	0	0	0
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	0	0	0	0	0	0	0
Autres infractions contre le patrimoine	6	4	11	4	5	8	8

© OFS, Neuchâtel 2021

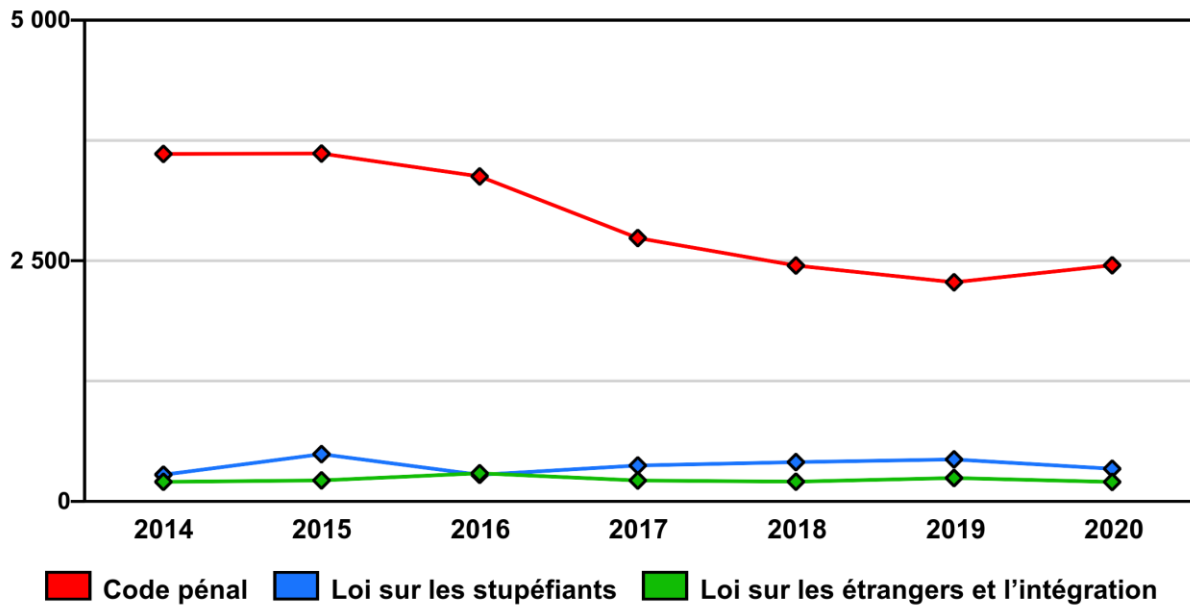
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2021

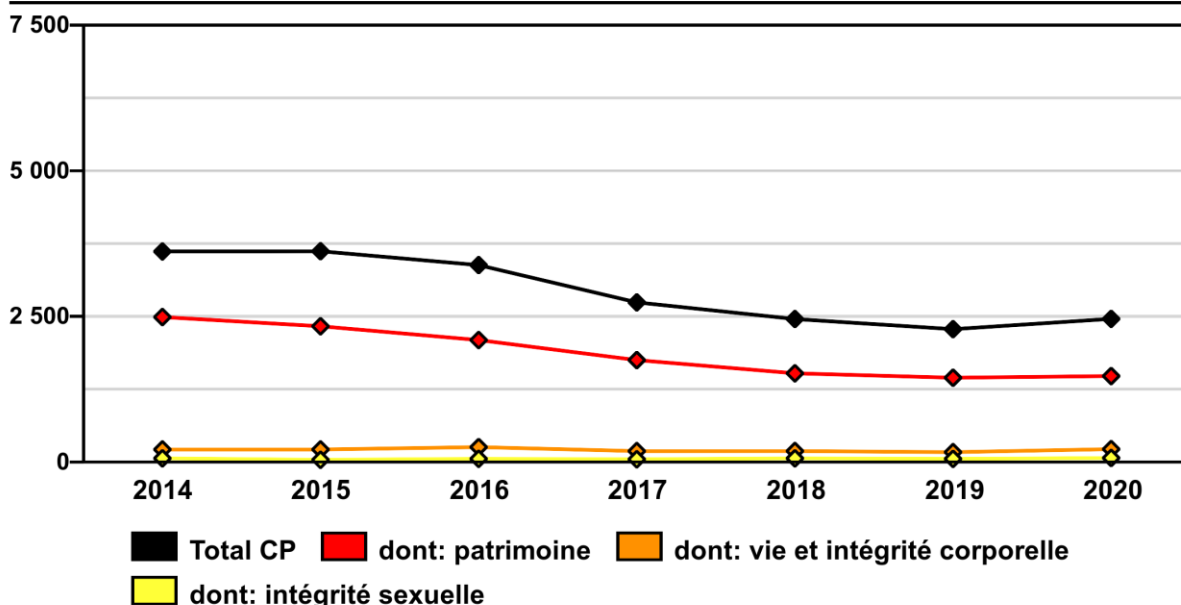
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 34: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 15.2.2021

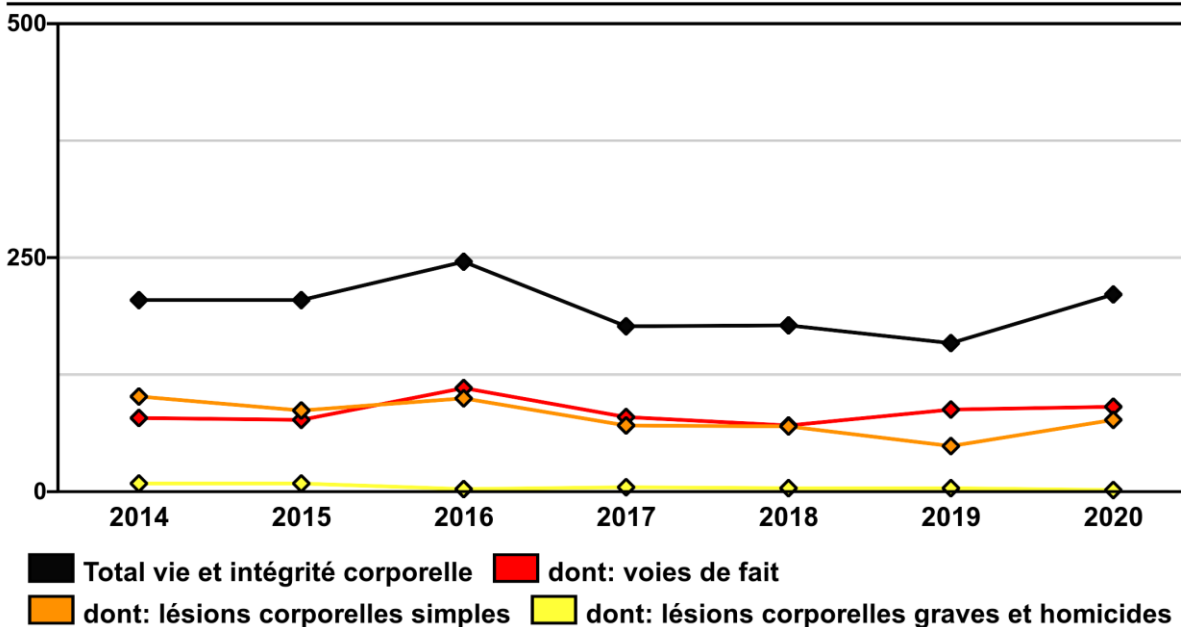
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 35: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 15.2.2021

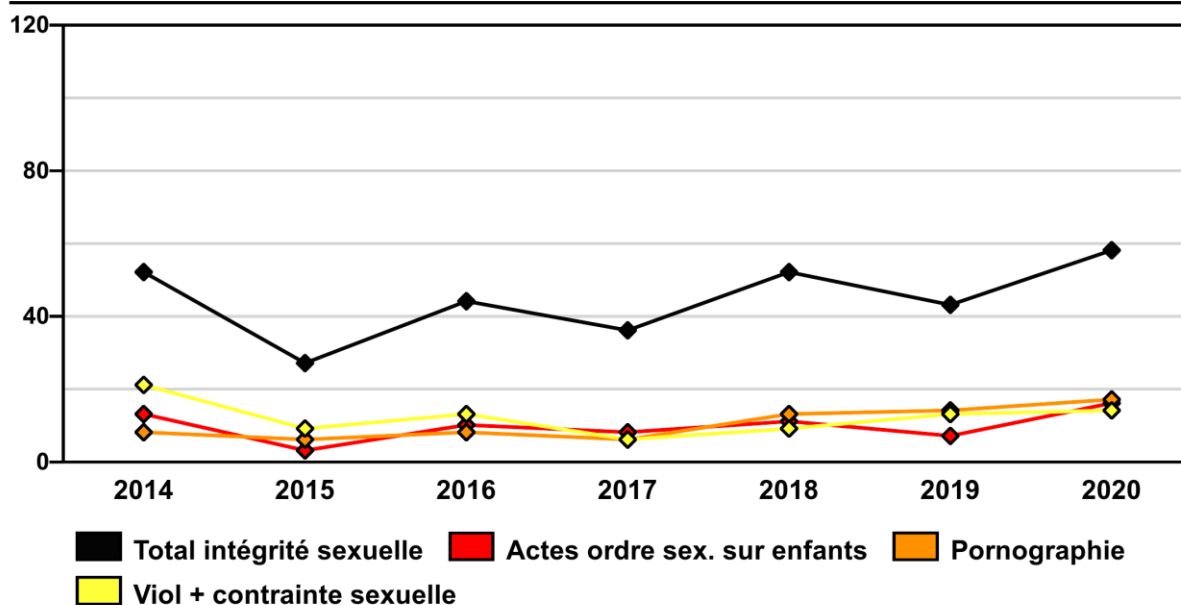
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 15.2.2021

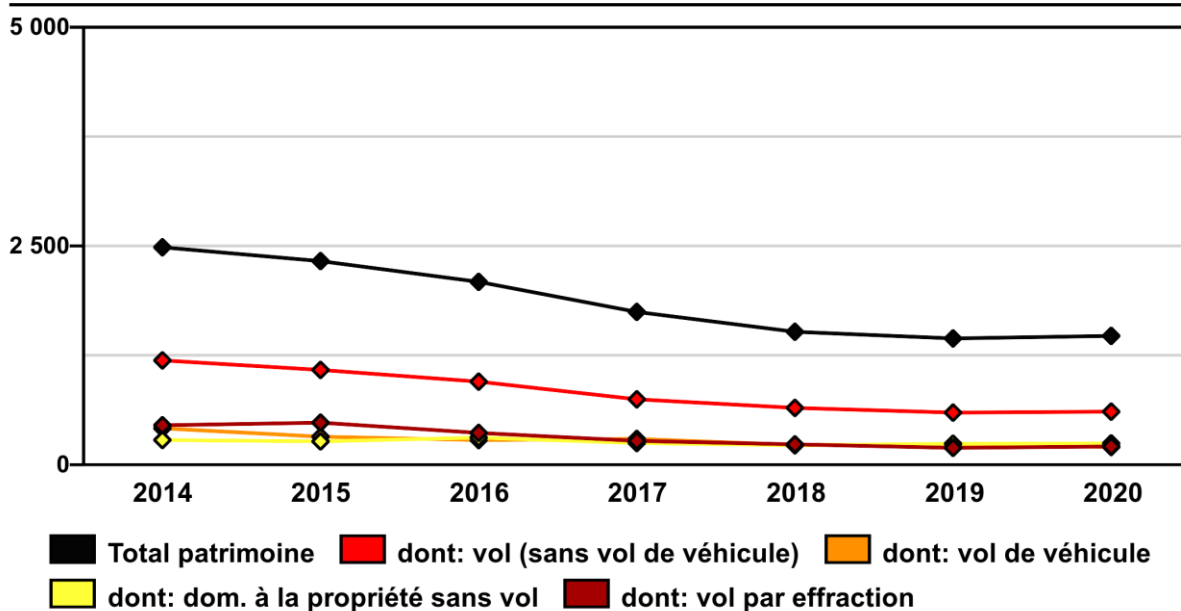
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 15.2.2021

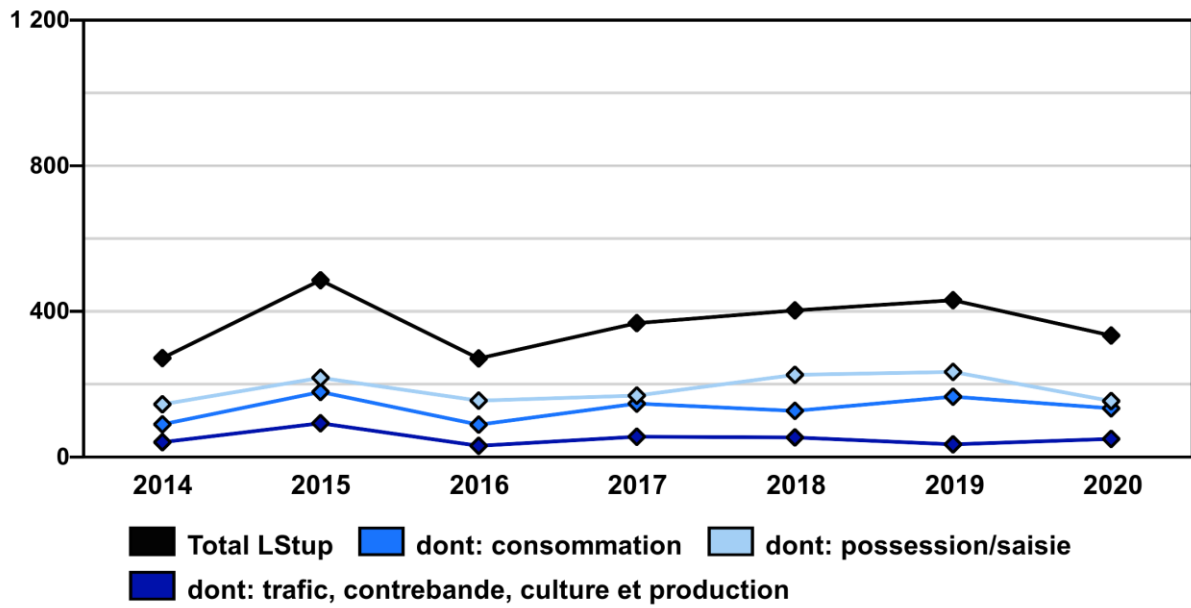
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 38: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2019	2020	Différence
Total incendies	18	19	6%
dont cause inconnue	10	10	0%
dont cause technique	8	9	13%
dont cause naturelle	0	0	0%
Total incendies de véhicule	0	0	0%
Total explosions	0	0	0%
Total décès extraordinaires	3	2	-33%
dont cause naturelle	2	2	0%
dont autre cause	1	0	-100%
Total suicides	20	18	-10%
dont par arme à feu	0	2	-
dont par pendaison	4	7	75%
dont par noyade	1	0	-100%
dont par inhalation de gaz	0	1	-
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	1	2	100%
dont par collision	2	1	-50%
dont par précipitation dans le vide	4	1	-75%
dont par arme blanche	1	0	-100%
dont par étouffement	0	0	0%
dont par immolation (par le feu)	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	7	4	-43%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	0	0	0%
Total tentatives de suicide	2	4	100%
Total accidents (sans LCR)	23	4	-83%
dont de travail	19	2	-89%
dont de sport ou loisir	3	2	-33%
dont noyade ou accident de plongée	0	0	0%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	0	0%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	0	0	0%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	0%
dont autres accidents	1	0	-100%
Total personnes disparues	3	0	-100%
dont disparue	1	0	-100%
dont évadée	0	0	0%
dont en fuite	2	0	-100%
Total interventions dans la sphère privée	0	0	0%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEI et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 18 octobre 2020. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	8
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	10
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	13
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	14
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	16
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	17
Tableau 7: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par district.....	19
Tableau 8: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune	20
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	21
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	24
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	24
Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	25
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	26
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	26
Tableau 15: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	27
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	27
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	29
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	32
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	33
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions.....	35
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	37
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	40
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	41
Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	42
Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	45
Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	46
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	48
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	50
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	51
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	51
Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution	52
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	53
Tableau 33: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions	55
Tableau 34: Infractions selon la loi	56
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	57
Tableau 36: Code pénal: infractions par district.....	58
Tableau 37: Code pénal: infractions par commune.....	59
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	60
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	60
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	61
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	62
Tableau 42: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district.....	63
Tableau 43: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	64
Tableau 44: Infractions de violence	65
Tableau 45: Infractions de violences domestiques	66
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine	67
Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	72

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	7
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	9
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	11
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	12
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	13
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district	15
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune	16
Figure 8: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par district	18
Figure 9: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune.....	19
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	21
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	23
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	28
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	30
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	30
Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	31
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	31
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	34
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	36
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	37
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	38
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	39
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	41
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	42
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public–privé.....	43
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	44
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	45
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	46
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	47
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	49
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	50
Figure 33: Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction.....	54
Figure 34: Infractions selon la loi	68
Figure 35: Code pénal: sélection de titres.....	69
Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	69
Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle	70
Figure 38: Infractions contre le patrimoine.....	70
Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants	71